

L'ACTION SOCIALE

INSTAURARE OMNIA IN CHRISTO I

JULES DORION, Directeur.

EDITION QUOTIDIENNE

BUREAUX : 103 rue Ste-Anne

LA COMMISSION ROYALE INCENDIE D'UN COUVENT A RIMOUSKI MORTS DANS LES BOIS

Déclaration de l'hon. Premier Ministre M. Lomer Gouin—Contre-interrogatoire et ajournement

M. Lomer Gouin.—Je ne le sais pas. Je ne le crois pas.

M. Lamer.—Est-ce que ce blanc-seing ne vous a pas surpris à cause du procédé dont il était une preuve ?

M. Lomer Gouin.—Il ne m'a pas surpris ; il ne me surprend pas davantage aujourd'hui. Nous avions décidé les conditions de l'option et nous laissons le ministre libre d'exécuter la volonté du conseil comme il l'entendrait.

Au sujet de certains conflits de dates dans les documents, lettres, inscrites dans l'affaire, M. Lomer Gouin dit que les départements sont chargés d'affaires et qu'il a pu se glisser des erreurs et que, dans tous les cas, le gouvernement n'aurait pas accepté les conditions de l'option du 15 décembre.

M. Lamer.—Comment expliquer une lettre du 25 août, remise par M. Turgeon, et dans laquelle il est question d'une option du 19 décembre ?

M. Lomer Gouin.—C'est une erreur.

M. Lamer.—Encore une erreur !

M. Lomer Gouin.—Quand avez-vous appris l'existence du blanc-seing ?

M. Lomer Gouin.—Je ne me rappelle pas. Après mon retour d'Europe.

M. Lamer.—Est-ce que l'idée ne vous est pas venue de demander à M. Turgeon pourquoi il avait donné ce blanc-seing qui engageait la province d'avance ?

M. Lomer Gouin.—C'est une idée que je n'ai pas eue.

M. Lamer.—M. Lomer Gouin, vous avez dit à St-Eustache, dans un discours, que le baron de l'Épave était un homme de rien. N'avez-vous pas été surpris de voir M. Turgeon donner un document aussi important que le blanc-seing à un homme comme celui-là ?

M. Lomer Gouin.—J'avais confiance en M. Turgeon ; d'ailleurs le blanc-seing ne devait pas terminer l'affaire parce que toute la question devait revenir devant les ministres.

M. Lamer.—Vous croyez, M. le Procureur-Général, que le blanc-seing satisfait d'avance ne ferait pas la question du moment qu'il était remis au Syndicat belge ?

M. Lomer Gouin.—Je vous assure que la question restait ouverte.

M. Lomer Gouin dit ensuite ce que l'on sait déjà au sujet de ses entrevues avec M. Dejaridin. Pour ce qui est des différentes phases de l'affaire, M. Turgeon n'était pas tenu de tenir ses collègues au courant au jour le jour. Il sait qu'au mois de janvier le baron de l'Épave était en Europe malgré la date du blanc-seing qui lui avait été remis par M. Turgeon. Au sujet de l'expédition Obalski, il se rappelle que vers ce temps-là M. Dufault s'est plaint qu'il était surchargé d'ouvrage et qu'on portait des plaintes contre le département. Il ne s'est pas plaint lui-même que le département des mines était désorganisé. M. Obalski reçoit un salaire de \$2,400 par année comme inspecteur des mines.

Au sujet des explorations à faire dans la région de l'Abitibi, il a dit à M. Obalski de s'en rapporter à ce que lui dirait son ministre. Il n'a pas été question de M. Prévost dans ses entretiens avec M. Dejaridin. L'option accordée a été renouvelée sans consulter les ministres parce que cela n'était pas nécessaire vu que les conditions du contrat n'étaient pas changées.

Questionné au sujet des documents qu'il aurait cités dans un discours comme étant les documents de l'affaire de l'Abitibi, M. Lomer Gouin consulte le texte de son discours publié dans le "Soleil" et constate que deux documents importants qu'on vient de lui montrer n'y sont pas mentionnés. Il dit qu'il n'a pas prétendu avoir cité tous les documents de l'affaire mais qu'il a cité les principaux et a ajouté : "Voilà les documents". Il dit qu'il ne savait pas de quel syndicat il était question dans la lettre du 7 juin.

M. Lamer.—Ne savez-vous pas que M. Dubord avait une copie de l'acte syndical et avait déjà souscrit \$100 ? Comment avez-vous interprété ces paroles du baron, "aux prix et conditions que je jugerai convenables" ?

M. Lomer Gouin.—Je ne les ai pas interprétées et n'ai pas eu à le faire.

M. Lamer.—Quand le prix a été fixé à 70 cents de l'acre, connaissez-vous la valeur du terrain qui allait être cédé ?

M. Lomer Gouin.—Je ne le sais pas. Je ne le crois pas.

M. Lamer.—Est-ce que ce blanc-seing ne vous a pas surpris à cause du procédé dont il était une preuve ?

M. Lomer Gouin.—Il ne m'a pas surpris ; il ne me surprend pas davantage aujourd'hui. Nous avions décidé les conditions de l'option et nous laissons le ministre libre d'exécuter la volonté du conseil comme il l'entendrait.

Au sujet de certains conflits de dates dans les documents, lettres, inscrites dans l'affaire, M. Lomer Gouin dit que les départements sont chargés d'affaires et qu'il a pu se glisser des erreurs et que, dans tous les cas, le gouvernement n'aurait pas accepté les conditions de l'option du 15 décembre.

M. Lamer.—Comment expliquer une lettre du 25 août, remise par M. Turgeon, et dans laquelle il est question d'une option du 19 décembre ?

M. Lomer Gouin.—C'est une erreur.

M. Lamer.—Encore une erreur !

M. Lomer Gouin.—Quand avez-vous appris l'existence du blanc-seing ?

M. Lomer Gouin.—Je ne me rappelle pas. Après mon retour d'Europe.

M. Lamer.—Est-ce que l'idée ne vous est pas venue de demander à M. Turgeon pourquoi il avait donné ce blanc-seing qui engageait la province d'avance ?

M. Lomer Gouin.—C'est une idée que je n'ai pas eue.

M. Lamer.—M. Lomer Gouin, vous avez dit à St-Eustache, dans un discours, que le baron de l'Épave était un homme de rien. N'avez-vous pas été surpris de voir M. Turgeon donner un document aussi important que le blanc-seing à un homme comme celui-là ?

M. Lomer Gouin.—J'avais confiance en M. Turgeon ; d'ailleurs le blanc-seing ne devait pas terminer l'affaire parce que toute la question devait revenir devant les ministres.

M. Lamer.—Vous croyez, M. le Procureur-Général, que le blanc-seing satisfait d'avance ne ferait pas la question du moment qu'il était remis au Syndicat belge ?

M. Lomer Gouin.—Je vous assure que la question restait ouverte.

M. Lomer Gouin dit ensuite ce que l'on sait déjà au sujet de ses entrevues avec M. Dejaridin. Pour ce qui est des différentes phases de l'affaire, M. Turgeon n'était pas tenu de tenir ses collègues au courant au jour le jour. Il sait qu'au mois de janvier le baron de l'Épave était en Europe malgré la date du blanc-seing qui lui avait été remis par M. Turgeon. Au sujet de l'expédition Obalski, il se rappelle que vers ce temps-là M. Dufault s'est plaint qu'il était surchargé d'ouvrage et qu'on portait des plaintes contre le département. Il ne s'est pas plaint lui-même que le département des mines était désorganisé. M. Obalski reçoit un salaire de \$2,400 par année comme inspecteur des mines.

Au sujet des explorations à faire dans la région de l'Abitibi, il a dit à M. Obalski de s'en rapporter à ce que lui dirait son ministre. Il n'a pas été question de M. Prévost dans ses entretiens avec M. Dejaridin. L'option accordée a été renouvelée sans consulter les ministres parce que cela n'était pas nécessaire vu que les conditions du contrat n'étaient pas changées.

Questionné au sujet des documents qu'il aurait cités dans un discours comme étant les documents de l'affaire de l'Abitibi, M. Lomer Gouin consulte le texte de son discours publié dans le "Soleil" et constate que deux documents importants qu'on vient de lui montrer n'y sont pas mentionnés. Il dit qu'il n'a pas prétendu avoir cité tous les documents de l'affaire mais qu'il a cité les principaux et a ajouté : "Voilà les documents". Il dit qu'il ne savait pas de quel syndicat il était question dans la lettre du 7 juin.

M. Lamer.—Ne savez-vous pas que M. Dubord avait une copie de l'acte syndical et avait déjà souscrit \$100 ? Comment avez-vous interprété ces paroles du baron, "aux prix et conditions que je jugerai convenables" ?

M. Lomer Gouin.—Je ne les ai pas interprétées et n'ai pas eu à le faire.

M. Lamer.—Quand le prix a été fixé à 70 cents de l'acre, connaissez-vous la valeur du terrain qui allait être cédé ?

M. Lomer Gouin.—Je ne le sais pas. Je ne le crois pas.

M. Lamer.—Est-ce que ce blanc-seing ne vous a pas surpris à cause du procédé dont il était une preuve ?

M. Lomer Gouin.—Il ne m'a pas surpris ; il ne me surprend pas davantage aujourd'hui. Nous avions décidé les conditions de l'option et nous laissons le ministre libre d'exécuter la volonté du conseil comme il l'entendrait.

Au sujet de certains conflits de dates dans les documents, lettres, inscrites dans l'affaire, M. Lomer Gouin dit que les départements sont chargés d'affaires et qu'il a pu se glisser des erreurs et que, dans tous les cas, le gouvernement n'aurait pas accepté les conditions de l'option du 15 décembre.

M. Lamer.—Comment expliquer une lettre du 25 août, remise par M. Turgeon, et dans laquelle il est question d'une option du 19 décembre ?

M. Lomer Gouin.—C'est une erreur.

M. Lamer.—Encore une erreur !

M. Lomer Gouin.—Quand avez-vous appris l'existence du blanc-seing ?

M. Lomer Gouin.—Je ne me rappelle pas. Après mon retour d'Europe.

M. Lamer.—Est-ce que l'idée ne vous est pas venue de demander à M. Turgeon pourquoi il avait donné ce blanc-seing qui engageait la province d'avance ?

M. Lomer Gouin.—C'est une idée que je n'ai pas eue.

Le monastère des SS. de la Charité est détruit de fond en comble ; les pertes sont estimées à près de \$100,000 ; les assurances sont de \$35,000 environ

(Service spécial)

Rimouski, 1er janvier.—Mardi, le 31 décembre, une demi-heure après l'angélus du soir, le carillon de la cathédrale, à pleine volée, annonçait à la ville entière qu'un incendie venait de se déclarer. L'alle de l'est de l'immense couvent des Sœurs de la Charité était en feu. La ville de Rimouski, bien que possédant un superbe aqueduc donnant une pression de soixante-quatre livres au ponce carré, n'a pas de service permanent de pompiers. Cette lacune, malgré la bonne volonté générale, explique tous les retards et les malentendus en pareille occurrence. Il est bon de noter de suite cependant que la population entière était sur le théâtre de l'incendie, luttant à qui mieux mieux contre le feu. Malgré le zèle et l'ardeur de tous les citoyens sans exception, le feu n'a pu être maîtrisé que tard dans la nuit après avoir consumé le couvent en entier, un grand hangar à l'est, la buanderie, la buanderie au sud. Heureusement il n'y a pas eu de perte de vie. L'on ne connaît pas encore au juste l'origine du feu. Tout porte à croire que le feu couvrait quelque part depuis assez longtemps. Dans le cours de la journée, l'une des cheminées a flambé, et toute la journée, disent les sœurs, des odeurs de cuir brûlé ou de caoutchouc fondu se répandaient dans la maison. Les sœurs disent aussi que la fournaise fonctionnait très mal depuis quelques jours, qu'elle ne réchauffait pas les appartements. Elles en attribuent la cause à la force du vent.

La sœur de l'Incarnation, l'économe, s'est rendu compte, après l'appel du tocsin, que la fournaise chauffait très peu et que les radiateurs étaient à peine tièdes.

Le premier soul des sœurs a été de procéder au sauvetage du personnel : 44 sœurs 28 vieilles infirmes, 17 orphelins, 4 dames pensionnaires, 2

prêtres, et six élèves du pensionnat qui passaient leur vacance au couvent. Le sauvetage s'est fait avec ordre, et sans trop de précipitation. Il a fallu cependant chercher longtemps une petite orpheline que l'on ne trouvait pas. Une dame de la ville l'avait prise en soin l'amenant chez elle, et ce n'est que vers dix heures que la bonne maîtresse put avoir la certitude que toutes ses petites étaient sauvées.

Interrogée, la Rvde Sr St-Paul, supérieure, dit : "Une chenille flamme". J'étais dans ma chambre, avoisinant la chapelle. Je sentis aussitôt une chaleur intense venant de ce côté là, et l'instant d'après, je vis des flammes s'élevant jusqu'au 3ème étage de l'alle de l'est. Tout notre monde s'est réfugié dans l'alle opposée, et en attendant des secours extérieurs, nous avons fait l'impossible pour contrôler l'incendie.

Sitôt les pompiers arrivés nous sommes allées au secours des vieilles, dont, déjà, un grand nombre étaient au lit. Il nous fallut en sortir plusieurs enveloppées dans leurs couvertures. Je suis heureuse, dans notre malheur, que nous n'ayons pas à regretter une seule perte de vie. J'ignore l'origine du feu qui s'est propagé avec une rapidité vertigineuse. Rien d'étonnant cependant à cela, quand on songe que le vent du nord-ouest soufflait avec furie, et que notre pauvre couvent était une immense construction à trois et quatre étages, complètement en bois.

Si c'est été la nuit, et en pleine nuit scolaire, je ne crois pas que le sauvetage eût été plus difficile, car notre maison possédait à l'extérieur, d'excellents escaliers de sauvetage, depuis le toit jusqu'au rez-de-chaussée, et il n'y avait pas de danger de chute de la chapelle.

Je

BONI DE CASTELLANE

Crache à la figure du prince Hélie de Sagan

(Service de la Presse Associée)

Paris, 2.—Le comte Boni de Castellane et le prince Hélie de Sagan se sont pris de querelle aujourd'hui à la porte de l'église de St-Pierre de Chaillot. On avait célébré dans cette église un service religieux pour feu Madame Stanley Errington et on ajoute que le comte Boni n'avait pas été invité à cette cérémonie. Au sortir de l'église il se rencontra avec le prince Hélie qui est un de ses cousins, et lui administra un vigoureux soufflet. Le prince Hélie voulut frapper le comte avec sa canne mais le dernier coup sur la tempe, avec la sienne, et lui fit une large blessure. Ils rouèrent tous les deux sur le pavé dans une prise à bras-le-corps. Le comte Jean de Castellane vint au secours de son frère et finalement les deux combattants furent séparés par un boucher qui les empêcha de continuer à se battre, jusqu'à ce que la police arrivée les eût amenés tous les deux au poste de police où un procès-verbal fut dressé et les deux combattants relâchés. Le prince Hélie a fait une plainte à la cour criminelle contre le comte Boni et l'affaire se terminera devant les tribunaux criminels.

On croit que les raisons de cette attaque du comte contre le prince sont les assiduités de ce dernier auprès de Madame Anna Gould, l'épouse divorcée du comte Boni de Castellane.

MOUCHOIRS DE FANTAISIE

Demain, samedi seront offerts en vente 600 mouchoirs de fantaisie pour dames, (valant 35 cts par 10 cts), c'est un lot reçu le 2 janvier au lieu du commencement de décembre (trop tard pour les fêtes).

JOS. BELAND,
172-174-176 rue St-Jean.

CHEZ C. ROBITAILLE

Pour toutes réparations et accords de piano, veuillez laisser votre commande chez C. Robitaille, 320, rue St-Joseph, Québec. Prix modérés, satisfaction garantie. Téléphone 2281.

Aussi réparations de Gramophones, Phonographes et Machines à Coudre.

LE R. P. LALANDE, S. J.

Nous apprenons avec plaisir que le R. P. Lalande donnera une conférence, dans la Salle Loyola, le 23 janvier.

OMER ROCHETTE

Et sa femme ont comparu devant le magistrat de police

(Service de la Presse Associée)

Omer Rochette et sa femme sont arrivés à Québec par le convoi du C. P. R. hier matin, sous la garde du chef McCaskill et du détective Lapointe, de Montréal. Ils ont été immédiatement conduits aux quartiers généraux de la police provinciale, édifice du Parlement, où ils ont été remis entre les mains du chef McCaskill. A 10.30 heures, ils ont comparu devant le magistrat de police Chauveau. Le chef McCaskill a eu une longue entrevue avec le magistrat, en présence de M. A. Lachance, M. P., représentant du ministère public.

La comparution de Rochette et de sa femme devant le juge Chauveau n'a pas été longue. Les deux prévenus ont été renvoyés en prison jusqu'à mardi prochain, jour fixé pour l'ouverture de l'enquête préliminaire.

Après sa comparution, l'accusé a eu une longue entrevue avec son avocat, M. A. Lemieux, puis il a été conduit à la prison avec sa femme sous la garde du chef McCaskill.

Omer Rochette était mis en noir et semblait fort à l'aise, saluant au passage les personnes qu'il connaissait. Sa jeune femme semblait plus affectée de la position où elle se trouve et suppliait ses gardiens de ne pas la laisser trop longtemps séparée de son mari. Ils ont toutefois été incarcérés dans deux cellules éloignées l'une de l'autre, à la prison, et il en sera ainsi pendant toute la durée du procès.

Deux milles indiens se sont rencontrés à Johannesburg, venus de tous les points du Transvaal et ont refusé de se soumettre à la loi.

Des indiens éminents qui demeurent en Angleterre ont écrit dans les journaux pour se plaindre que leurs compatriotes dans les colonies étaient beaucoup plus mal traités que les japonais qui sont sous la protection diplomatique de leur gouvernement. Ils prédisent un affaiblissement considérable dans les sentiments de loyauté des indiens envers la couronne britannique.

M. Lamer.—Je regrette que le tribunal me mette ainsi en cause et de cette façon aussi directe, dans de pareilles circonstances. Je regrette que l'on ne me permette pas de poser une question très posée plus de question sur ce point. Mais je défie 10 avocats de Philadelphie (Note—maîtres dans l'art de fendre les cheveux en quatre) d'examiner le contrat et de dire où étaient ces terrains et de dire comment ils devaient être choisis si c'était en bloc ou par sections. Je remplis tout un devoir pénible. Et je sais bien que sans ma présence ici M. Dejaridin aurait à grands frais d'Europe n'aurait renseigné ni la Commission ni le pays.

Après cet incident M. Lamer pose quelques questions à M. Gouin sur la procédure légale suivie dans l'affaire.

La Commission s'ajourne au 9 janvier.

CANADA ET JAPON

On commence à s'inquiéter en Angleterre à leur sujet

(Service de la Presse Associée)

Londres, 2.—On étudie d'une manière sérieuse en Angleterre la question de l'immigration asiatique dans les colonies anglaises de race blanche. On considère que c'est un des problèmes les plus graves qui se présentent actuellement à l'étude.

Les principaux événements politiques de la semaine se rapportent surtout à la situation que l'on a fait aux milliers d'indiens et de chinois qui demeurent au Transvaal. Ces derniers sont placés dans l'alternative de se soumettre à l'enregistrement, système qu'ils considèrent dégradant pour eux ou à être emprisonnés ou expulsés.

Les troubles entre les différentes races qui sont survenus dernièrement à Vancouver se sont produits dans des circonstances particulièrement inopportunes à cause des négociations actuellement en cours entre le Canada et le Japon. Dans les milieux ministériels on espère que la bonne volonté évidente des japonais de restreindre leur immigration diminuera les préjugés anti-japonais qui ont cours sur la côte du Pacifique. Les derniers troubles en Canada pourraient soulever l'effervescence populaire au Japon et faire avorter les efforts du gouvernement japonais pour la conclusion d'un arrangement amical avec le Canada et les Etats-Unis.

On s'adonne en Angleterre que le gouvernement anglais pour les Amériques ; car si les Canadiens et les Indiens sont les alliés des anglais. On a décidé au Transvaal de temporiser encore pendant quelque temps et de ne pas prendre des mesures contre ceux qui ont refusé de se faire enregistrer, mais il est très possible que l'on mette la loi à exécution d'ici à quelques jours.

Deux milles indiens se sont rencontrés à Johannesburg, venus de tous les points du Transvaal et ont refusé de se soumettre à la loi.

Des indiens éminents qui demeurent en Angleterre ont écrit dans les journaux pour se plaindre que leurs compatriotes dans les colonies étaient beaucoup plus mal traités que les japonais qui sont sous la protection diplomatique de leur gouvernement. Ils prédisent un affaiblissement considérable dans les sentiments de loyauté des indiens envers la couronne britannique.

M. Lamer.—Je regrette que le tribunal me mette ainsi en cause et de cette façon aussi directe, dans de pareilles circonstances. Je regrette que l'on ne me permette pas de poser une question très posée plus de question sur ce point. Mais je défie 10 avocats de Philadelphie (Note—maîtres dans l'art de fendre les cheveux en quatre) d'examiner le contrat et de dire où étaient ces terrains et de dire comment ils devaient être choisis si c'était en bloc ou par sections. Je remplis tout un devoir pénible. Et je sais bien que sans ma présence ici M. Dejaridin aurait à grands frais d'Europe n'aurait renseigné ni la Commission ni le pays.

Après cet incident M. Lamer pose quelques questions à M. Gouin sur la procédure légale suivie dans l'affaire.

La Commission s'ajourne au 9 janvier.

CHEZ C. ROBITAILLE

Pour toutes réparations et accords de piano, veuillez laisser votre commande chez C. Robitaille, 320, rue St-Joseph, Québec. Prix modérés, satisfaction garantie. Téléphone 2281.

Aussi réparations de Gramophones, Phonographes et Machines à Coudre.

LE R. P. LALANDE, S. J.

Nous apprenons avec plaisir que le R. P. Lalande donnera une conférence, dans la Salle Loyola, le 23 janvier.

On croit que deux chasseurs ont été victimes du froid dans les forêts du Labrador

M. Nathaniel Dérapas de cette ville, a reçu un message daté du 30 décembre 1907, et venant de Aguanist, Côte Nord, lui annonçant la triste nouvelle que son frère Honoré et Aristide Bourque se sont perdus sur le Grand lac Wathichou. Un autre message arrivé hier lui dit qu'on n'a pas encore retrouvé les deux malheureux chasseurs, et qu'il faut attendre au printemps pour retourner à leur recherche.

C'est vers le 8 octobre que Honoré Dérapas et Aristide Bourque partirent de la Rivière Aguanish pour aller faire la chasse sur le grand lac Wathichou à environ quatre-vingt milles. On n'a pu même trouver les canots dans lesquels ils étaient. Le champ est ouvert aux suppositions : Sont-ils enfoncés sous la glace ? Se sont-ils égarés dans les bois ? Mystère.

Tous deux sont mariés et pères de famille. Bourque âgé de 25 ans, laisse deux enfants. Son compagnon Dérapas a 34 ans et est le père de huit enfants.

En 1891 deux chasseurs périrent sur ce même lac Wathichou. Ils étaient débarqués sur un îlot, quand le vent emporta leurs embarcations. Ils moururent de froid et de faim. On se le rappelle, on retrouva, auprès des cadavres de ces malheureux, un avion sur lequel étaient écrits, au stylet les mots suivants : "Nous mourons après 11 jours de grandes souffrances."

A COUPS DE COUTEAU

Un Italien Stephano Spano, porte plusieurs coups dangereux à Henri Bédard, du Cap Rouge

Mardi dernier dans l'omnibus du Cap Rouge, s'est déroulé un drame qui aurait pu avoir les plus désastreuses conséquences.

Trois Italiens qui se trouvaient dans l'omnibus se mirent à se bousculer les uns sur les autres au grand désagrément des voyageurs.

Un jeune homme de vingt ans, Henri Bédard, du Cap Rouge, qui prenait place parmi ces derniers voulut alors intervenir pour calmer l'effervescence des Italiens.

Cette intervention ne plut pas à un nommé Spano, qui, pour donner un signe sensible de sa mauvaise humeur, trouva gracieux d'asséner à M. Bédard un coup de couteau à la figure. Le jeune homme se jeta alors sur son agresseur à le renverser sous lui, mais l'Italien trouva encore moyen de lar-

der à plusieurs reprises son adversaire. Puis une fois cet exploit accompli, sauta au bas de la voiture et s'enfuit vers la ville.

M. Trudel, le conducteur de la voiture, se mit à la poursuite du fuyard et cria au poste des charretiers de la porte St-Louis, de l'arrêter, ce qui fut fait par M. Jack Sims.

Le chef de police Trudel et le détective Walsh arrivèrent quelque temps après et conduisirent Spano au poste numéro 1.

L'enquête préliminaire se fera dans 8 jours. On est à la recherche des compagnons de Spano.

M. Henri Bédard est le fils de M. Godfroi Bédard, explorateur.

Aucun de ses blessures n'est grave et il prendra beaucoup de mieux.

UN JOURNAL Océanique

En débarquant au Havre, Mgr l'Archevêque nous a expédié deux des numéros du 1 et du 2 décembre, du journal quotidien qui se publie à bord de la Saponie. C'est plutôt une revue, en 4e, illustrée, de 23 pages, sur papier de luxe. On y voit beaucoup d'annonces. Le français, l'anglais et l'espagnol se partagent les colonnes du journal. En tête de la publication, on lit : "JOURNAL de l'ATLANTIQUE. News received daily by wireless telegraph." Parmi les dépêches publiées sur le numéro du 3 décembre, et reçues de la station de Polchu, Angleterre, c'est-à-dire d'une distance de 940 milles, on voit, non sans étonnement, celle-ci :

LES TROUBLES AU CANADA
Ottawa.

"Des anarchistes canadiens et américains ont tenté de renverser le Gouvernement canadien actuel. Sous les ordres de leur chef Minas-Gerard, ils ont attaqué les forces locales. Ils ont été repoussés par la troupe anglaise, laissant de nombreux blessés. Ils surs arrestations ont été opérées par la police."

On ne s'est sans doute permis de glisser parmi les nouvelles sérieuses cette information fantaisiste, qu'à seul fin d'intriguer un peu les Canadiens qui se trouvaient à bord du vaisseau.

GARDE INDEPENDANTE CHAMPLAIN

Assemblée générale, ce soir à 8 hrs. Réception des rapports et élection des officiers, etc.

Par ordre, A. MORENCY, Président.

Cigares, Cigarettes, Tabacs, Pipes, etc, chez J. E. CAUVIN & FRÈRE, 76 rue St-Jean.

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE
Incendie du couvent des Sœurs de la Charité à Rimouski.—La Commission royale.—Nouvelles diverses.
DEUXIEME ET TROISIEME PAGES
Mort dans les bois.—Nouvelles locales.
QUATRIEME PAGE
Rédaction :
Pour la race par Omer Héroux.
Ouvrages Sociaux, par C. J. Magnan.
Les associations professionnelles, par P. H. Lindsay.
Pour l'agriculture, A. Gricole.

CINQUIEME PAGE

Sport.

SIXIEME PAGE

Courrier de la province.

HUITIEME PAGE

Dépêches télégraphiques.—Nouvelles locales.

LA COMMISSION ROYALE

Motion de Mre N. K. Lafamme demandant l'institution d'une Commission rogatoire

Province de Québec.
COMMISSION SPECIALE D'ENQUÊTE RE : CONCESSION DE TERRAINS AU SYNDICAT BELGE
Aux Honorables Commissaires.
MOTION

De la part d'Olivier Asselin, de la Cité de Montréal, journaliste

1.—Attendu que les honorables Commissaires ont été autorisés en vertu d'une commission et nommés par Son Honneur le Lieutenant-gouverneur en Conseil à faire une enquête sur certaines accusations qui auraient été portées au cours du procès du Roi contre Asselin, au terme des Assises Criminelles, district de Québec, en avril dix-neuf cent sept ;

2.—Attendu que la nature des dites accusations apparaît par les termes mêmes de la Commission ainsi émanée par Son Honneur le Lieutenant-gouverneur en Conseil ;

3.—Attendu que les dites accusations résultent du témoignage du baron Ferdinand de l'Épine, domicilié à Outremont, dans le canton de Gédéon, dans la province de Namur, royaume de Belgique ;

4.—Attendu que le dit baron Ferdinand de l'Épine a été examiné au cours du dit procès du Roi contre Asselin le 23 mai et les jours suivants ;

5.—Attendu que les dites accusations résultent du témoignage oral du dit baron de l'Épine, ainsi que des documents par lui produits avec sa déposition au cours du dit procès du Roi contre Asselin ;

6.—Attendu qu'il appert par le témoignage du dit baron de l'Épine au procès Asselin que, de 1902 à 1906 il a été chargé de différentes missions officielles de la part du gouvernement de Québec, et spécialement dans l'intérêt du département de l'Agriculture, de la Colonisation et des Terres Publiques (pages 3 et 5 de sa déposition) ;

7.—Attendu que le dit baron de l'Épine a représenté officiellement le gouvernement de la province de Québec de 1903 à 1905 à l'Exposition de Liège, en Belgique ;

8.—Attendu, de plus, que le dit baron de l'Épine a été, en octobre 1905, nommé le représentant et mandataire du Syndicat pour l'étude d'affaires au Canada organisé à Anvers (pages 6 à 12 de sa déposition) ;

9.—Attendu que le 27 octobre 1905 jusqu'au commencement de l'année 1907, il a été échangé une longue correspondance entre le dit baron de l'Épine et l'honorable ministre des Terres et Forêts relativement au projet de concession de terres par le gouvernement provincial au dit Syndicat, dans la région du lac Abitibi ;

10.—Attendu qu'il résulte du témoignage du témoin Fernand de Jardin, examiné devant cette honorable Commission, que le dit baron de l'Épine a été le principal intermédiaire dans ces négociations entamées entre le Syndicat et le gouvernement ;

11.—Attendu que le dit Syndicat n'a jamais communiqué officiellement par écrit avec l'honorable Ministre des Terres et Forêts relativement à la concession projetée ;

12.—Attendu que l'option pour deux cent mille acres de terres accordée par l'honorable ministre des Terres et Forêts au mois de décembre 1905, l'a été au nom du dit baron de l'Épine, avec pouvoir de transférer la dite option ;

13.—Attendu que la dite option a été renouvelée au nom du dit baron de l'Épine par l'honorable ministre des Terres et Forêts au mois de juin 1906 ;

14.—Attendu qu'il résulte du témoignage du témoin Fernand de Jardin, examiné devant cette honorable Commission, qu'après son retour au Canada, le dit baron de l'Épine a adressé au Syndicat la lettre du 13 novembre 1905, produite comme exhibit No. 55 dans le dit procès Asselin (déposition de l'Épine, page 33) ;

15.—Attendu que la dite lettre du 13 novembre 1905 reçue par le Syndicat, il était dit ce qui suit : "Il y a, en effet, des choses qui s'expliquent mieux en quelques mots, de vive voix, que par les lettres les plus explicites ; rien cependant n'est décidé à cet égard ;

16.—Attendu que le dit baron de l'Épine a expliqué le dit extrait de la dite lettre dans son témoignage au procès Asselin, aux pages 25 et 44, de la manière suivante :

"Q.—Voulez-vous dire qu'est-ce que vous aviez en vue, quand vous disiez dans cette lettre à M. De Jardin ce qui suit : "Quand j'aurai terminé l'étude de la concession de terrains, je ne serais pas étonné que le ministre ne me renvoie en Belgique avec mission de traiter l'affaire aux conditions qu'il décidera, après s'être mis d'accord avec ses collègues. Il y a, en effet, des choses qui s'expliquent mieux en quelques mots de vive voix que par les lettres les plus explicites." Que voulez-vous dire ?

"R.—Laissez parler le document. Puisque l'affaire n'était pas encore décidée, je ne pouvais pas encore prévoir ce qu'il en serait sorti. C'était plus facile de traiter de cette question de vive voix que par écrit.

"Q.—Qu'est-ce qu'il y avait que vous ne pouviez pas écrire et qui pouvait s'expliquer mieux de vive voix ?

"R.—Il y a longtemps de cette date ; je ne suis pas prêt aujourd'hui à dire quelle impression m'a fait écrire cette phrase-là.

"Q.—Rafraîchissez votre mémoire. Objecté à cette question, attendu que le témoin doit parler d'après son souvenir et non d'après le contenu de cette lettre. L'interprétation de cette lettre doit être laissée au jury.

Par la Cour :—L'on vous demande, en d'autres termes, une question au sujet de ce paragraphe-ci de votre lettre : "Il y a, en effet, des choses qui s'expliquent mieux en quelques mots de vive voix que par les lettres les plus explicites." Y a-t-il quelque chose, dans vos conversations avec le ministre, ici, que vous aviez des objections à expliquer à M. De Jardin dans cette lettre ?

"R.—Cette lettre ne rafraîchit pas assez mon souvenir pour que je puisse préciser.

Par Mre N. K. Lafamme :—"Q.—Jurez-vous qu'en relisant cette lettre, vous n'êtes pas en ce moment-ci en état de renseigner la Cour et le jury sur le point en question ?

"R.—J'aimerais mieux ne pas répondre à cette question-là.

"Q.—On vous demande si votre mémoire vous sert assez bien pour que vous puissiez dire maintenant ce que vous aviez dans l'esprit lorsque vous avez écrit cette phrase au sujet de ce qui s'était passé entre le ministre et vous et que vous ne pouviez pas suffisamment expliquer dans une lettre ?

"R.—Réallement, je me rappelle bien ce qui s'est passé dans les grandes lignes. Pour les détails, au moment où j'ai écrit cette lettre, je ne me rappelle pas exactement. Je me souviens des grandes lignes, mais pour dire sous quel sentiment particulier j'ai écrit cela, je ne puis pas le dire. Je me souviens des grandes lignes des choses.

"Q.—Dans tous les cas, cette partie de la lettre avait trait à une ou deux conversations que vous avez eues avec le ministre relativement à cette transaction-là ?

"R.—Évidemment oui.

"Q.—Connaissez-vous dans le temps des objections à communiquer par écrit à M. De Jardin tout le sujet de ces entretiens ?

Objecté à cette preuve comme illégale.

Aucune décision.

"R.—Mes lettres parlent. Vous voyez jusqu'à quel point je correspondais avec M. De Jardin.

"Q.—Qu'est-ce que vous pouviez expliquer mieux de vive voix que par écrit ? Il me semble que l'on s'explique mieux par écrit que de vive voix ?

"R.—Il y avait différentes conditions. Il fallait que j'explique particulièrement des usages auxquels on ne pouvait pas être accoutumé là-bas. Les usages différaient avec les continents.

"Q.—Quand vous dites "particulièrement", je comprends que vous voulez dire précisément ?

"R.—Oui, monsieur.

"Q.—Quels étaient ces usages auxquels ces messieurs ne pouvaient pas être accoutumés et qui ont pu vous induire à écrire cette partie-là de votre lettre ?

"R.—Il y a un ministre canadien, n'est-ce pas, qui a dit que les élections ne se faisaient pas avec des prières.

Par M. Lafamme :—"Q.—Il le disait et il le pratiquait. Par M. de l'Épine :

"Eh bien, de là à conclure que... J'ai compris que la chose était adéquate à la manière de faire dans ce pays-ci.

"R.—C'est-à-dire que vous voulez expliquer à M. De Jardin l'existence, dans ce pays-ci, du fait que les élections ne se font pas avec des prières ?

Objecté à cette question tendant à suggérer la réponse et allant trop loin.

Objection maintenue.

Par la Cour :—"En effet, vous allez trop loin. Par M. N. K. Lafamme :

"Q.—Qu'est-ce que le ministre l'honorable M. Turgeon vous a dit relativement à ces usages ?

"R.—Sa Seigneurie vient de dire que vous allez trop loin.

Par la Cour :—"Il ne s'agit pas de cela. "R.—Il m'a dit qu'il était d'usage que les grands travaux, les grandes concessions intervenaient... que les ministres pouvaient avoir lieu plus tard—qu'il était d'usage de réserver une somme pour cela. Pour nous, ça nous était égal. Et puis qu'est-ce que cela nous faisait, qu'on mette en réserve une certaine somme ? Quant à moi, je n'y voyais pas d'inconvénient.

"Q.—Réserve pour quoi ? "R.—Je n'en sais rien. Par la Cour :—"A-t-il été question dans cette conversation, de l'objet de cette réserve ? "R.—Oui, monsieur. "Q.—Comment ?

"R.—C'était pour alimenter la caisse électorale.

"Q.—Qui disait cela ?

"R.—L'hon. M. Turgeon. Par Mre N. K. Lafamme :

"Q.—Voulez-vous dire à la Cour et au jury quand et où il a été question de la caisse électorale, pour la première fois, entre vous et le ministre ?

"R.—Bien, c'est venu peu à peu dans la conversation.

"Q.—Quand pour la première fois ?

"R.—C'était dans son cabinet, nous n'étions que tous les deux.

"Q.—Vers quelle époque ? Combien de temps après votre retour au pays ?

"R.—Quelques jours après.

"Q.—En octobre ?

"R.—Je suis arrivé le 25 octobre. C'était vers la fin d'octobre ou commencement de novembre. Je crois que la lettre pourrait vous indiquer la date, en 1906.

"Q.—Est-ce en 1906 ou en 1905 ?

"R.—C'était en revenant de Liège. C'était en 1905. J'ai fait une erreur quand j'ai dit 1906.

"Q.—Était-ce dans son cabinet, chez lui, ou au parlement ?

"R.—Au parlement.

"Q.—Voulez-vous faire rapport à la Cour et au jury de ce que le ministre vous a dit à ce sujet ?

"R.—Je viens de vous le dire.

"Q.—Rapportez les termes dont il s'est servi au cours de la conversation en rapport avec ce que vous venez de dire ?

"R.—Il me serait bien difficile de rapporter les termes propres. Ce serait impossible.

Objecté à cette preuve, attendu que l'on tend à faire le procès de l'hon. M. Turgeon, qui n'est pas en cause, et parce que le témoin n'ayant en aucune manière jusqu'à ce moment relé M. Prévost en aucune manière aux faits qu'il a racontés, ce qui devait être fait au préalable.

Objection renvoyée.

"R.—Il m'a dit ce que j'ai dit tout à l'heure. Il m'a dit que c'était la coutume, par lui, que chaque parti au pouvoir prélevait une somme pour les élections. C'était bien correct, il n'y avait pas de différence, n'est-ce pas ? Qu'est-ce que cela nous faisait ? Alors, j'ai dit qu'il me disait ce qu'il voulait faire dans cet ordre d'idées-là, et je me suis rangé de son avis.

"Q.—Cette somme ou ces sommes destinées aux élections, par qui vous a-t-il fait comprendre que cette somme devait être payée ?

"R.—Par les acheteurs naturellement.

"Q.—Les acheteurs de quoi ?

"R.—Les acheteurs éventuels de la concession.

"Q.—Le Syndicat belge ?

"R.—Le Syndicat belge.

"Q.—Dans cette première entrevue de la fin d'octobre, et au moment où vous avez écrit la lettre du 18 novembre produite comme exhibit No. 55, avez-vous eu d'autres conversations avec le ministre sur le même sujet ?

"R.—Une fois la chose admise et entendue, c'était à moi à la faire admettre par mes commettants. On est revenu sur la chose très incidemment, puisque j'avais accepté.

"Q.—La quantité de la somme qui devait être versée pour les élections a-t-elle été discutée ?

"R.—Elle n'a pas été discutée. M. Turgeon m'a donné ses instructions.

"Q.—Quant au quantum ?

"R.—Certainement.

"Q.—A quel chiffre était-il fixé ?

"R.—Trente cents de l'acre. La vente a été portée à soixante-dix cents l'acre, à part cela. A la suite du rapport de M. Obalski et M. Obalski lui-même... a fait valoir aux Belges, dans une entrevue où je n'assistais pas...

"Objecté à cette réponse comme illégale.

"Q.—A ce moment-là, quel était le montant fixé pour la caisse électorale ?

MAISON FONDÉE 1861

-- LA COMPAGNIE --

TELEPHONE 2300

GAUTHIER & FRERE, INCORPORÉE



--- PEINTRES-DÉCORATEURS ---

Marchands de Tapisseries Canadiennes, Anglaises et Américaines, Peintures, Vernis, etc. Décorations d'église, Dorure, (Peinture à Fresque), Enseignes, Transparents, Peinturage de Maison, Tapissage, Vitrage, Etc.

DEPOT DE GRANDE VITRES "PLATE GLASS"
ATELIER DE BIZEAUTAGE, MIROIRS, ETC.

292 RUE ST-JOSEPH
QUEBEC.

à porter l'affaire à cinq cent mille acres. Sans cela, l'affaire n'eût pas été prise en considération par les Belges, parce qu'elle était de trop petite envergure.

17.—Attendu que le 28 novembre 1905, le dit baron de l'Épine a adressé au Syndicat une autre lettre produite comme exhibit No 56 au dit procès Asselin, et qui a été reçue par le dit Syndicat et parait avoir été soumise au ministre des Terres et Forêts ;

18.—Attendu qu'il était dit dans la lettre du 28 novembre 1905 :

"Si j'obtins de l'honorable ministre le droit d'option tel que je l'ai demandé, je rentrerais en Belgique pour me mettre d'accord avec vous. Il y a des choses qu'il est impossible d'expliquer convenablement par lettre."

19.—Attendu que le dit baron de l'Épine a expliqué le dit extrait de la lettre du 28 novembre 1905 aux pages 52 et 53 de sa déposition au procès Asselin, comme suit, savoir :

"Q.—Vous dites également dans cette lettre : "Si j'obtins de l'honorable ministre le droit d'option tel que je l'ai demandé, je rentrerais en Belgique pour me mettre d'accord avec vous. Il y a des choses qu'il est impossible d'expliquer convenablement par lettre." Quelles sont ces choses ?

"R.—C'est ce que nous avons dit tout à l'heure. Je n'ai pas d'autre réponse à donner que celle d'ailleurs faite.

"Q.—Chose relative à quoi ? Appelez les choses par leur nom. A quel avait trait cette chose que vous ne pouviez pas expliquer par écrit ?

"R.—C'était l'affaire de la caisse électorale, puisque vous me le demandez.

"Q.—Vous rappelez-vous où vous avez soumis ce projet de lettre à l'hon. M. Turgeon ?

"R.—Je ne peux pas préciser. Généralement je mettais les projets de lettres dans sa boîte le soir, et je les reprenais le lendemain matin. Généralement, c'était comme cela que je faisais ; le lendemain, je les prenais ou il me les rendait avec ses observations. Des fois, je le voyais au Frontenac ou chez lui.

"Q.—Par la boîte, vous voulez dire la boîte aux lettres, chez lui ?

"R.—Oui, monsieur.

"Q.—A son domicile ?

"R.—Oui, monsieur.

"Q.—Quelle trajectoire suivait cette lettre ?

"R.—Il me la remettait le lendemain généralement.

"Q.—De quelle façon vous les remettait-il ?

"R.—De la main à la main."

20.—Attendu qu'il a été produit au procès Asselin comme exhibit No 58, par le dit baron de l'Épine avec sa déposition, une lettre par lui adressée au chevalier Goethals, en date du 2 décembre, ce qui suit, savoir :

"Quant à M. Turgeon, il va me remettre l'option en question, mais il me donnera en outre ses instructions pour son exécution, cela demande des explications que je ne puis donner par écrit. Vous savez sans doute que dans tous les pays d'Amérique, l'institution de la Caisse électorale existe comme les caisses d'écoles dans les communes. C'est un rouage qu'il faut connaître."

21.—Attendu que le dit baron de l'Épine, dans son témoignage au procès Asselin, page 64, a expliqué comme suit le dit extrait de la lettre du 2 décembre 1905 :

"Q.—Quant vous dites dans cette lettre : "Quant à M. Turgeon, il va me remettre l'option en question, mais il me donnera en outre ses instructions pour son exécution, cela demande des explications que je ne puis donner par écrit", qu'est-ce que cela veut dire ?

"R.—C'est toujours la même chose. Cela se rapporte à une lettre passée tout à l'heure. J'ai fait une demande pour une option qui doit être dans mon courrier. On s'est mis d'accord sur les termes d'une option qui a passé au conseil des ministres. Dans cette option qui m'a été donnée en date du 21 décembre 1905, il a été dit que je ne pouvais pas transmettre cette option sans l'assentiment du ministre. En même temps, le ministre leur remettait une lettre qui est passée tout à l'heure et sur laquelle il n'y avait pas de date."

Et à la page 65 :

"Q.—Si c'était là les instructions que l'hon. M. Turgeon vous avait données relativement au transport de l'option, quelle objection aviez-vous à dire cela par écrit ?

"R.—Je n'avais pas d'objection. J'ai écrit cela dans un moment... je ne me rappelle pas. Je devais avoir ces instructions quelque temps après, je les ai eues et je suis parti.

"Q.—Vous dites dans cette lettre : "M. Turgeon me donnera en outre ses instructions pour son exécution, cela demande des explications que je ne puis donner par écrit." Quelles sont ces instructions que vous ne pouviez pas donner par écrit ?

"R.—C'est la Caisse électorale.

22.—Attendu qu'il apparaît au témoignage du dit baron de l'Épine, aux pages 72 et 73, au procès Asselin, qu'à son retour à Anvers, en janvier 1906, il a communiqué aux membres du Syndicat les prétendues négociations relatives à la Caisse électorale comme suit, savoir :

"Q.—A part le fait de leur avoir soumis l'option, leur avez-vous donné verbalement des explications à propos de ce que vous aviez quelque scrupule de leur écrire ?

"R.—Avant la réunion du conseil d'administration, j'ai vu M. Goethals en particulier. Je lui ai expliqué la chose. Il a communiqué avec DeJardin, et ces messieurs se sont mis d'accord. Ils étaient décidés d'accepter cette condition.

"Q.—Quelle chose avez-vous expliqué ?

"R.—J'ai dit que c'était la coutume.

"Q.—Quelle coutume ?

"R.—D'avoir un fonds pour la Caisse électorale. J'ai dit que s'ils voulaient faire des affaires avec le gouvernement, c'était cela ou de ne pas venir.

"Q.—Etant donné que vous aviez l'option pour deux cent mille acres, leur avez-vous fait comprendre quel montant serait allé à la Caisse électorale ?

"R.—Oui, monsieur.

"Q.—Combien ?

"R.—Trente cents de l'acre.

"Q.—Deux cent mille acres à trente cents de l'acre, ça fait soixante mille dollars ?

"R.—Oui, monsieur.

"Q.—Qu'est-ce qu'ils ont dit ?

"R.—Ils ont accepté.

"Q.—Seulement, il fallait faire explorer le terrain ?

"R.—Oui, monsieur, ne voulant rien faire avant."

24.—Attendu que le dit baron de l'Épine a également produit avec sa déposition, au cours du procès Asselin, comme exhibit No 3, une copie de sa lettre en date du 28 janvier 1906, et que le contenu de la dite lettre a été admis en partie par l'honorable ministre des Terres et Forêts, examiné au procès Asselin, aux pages 58 et 61 de sa déposition :

25.—Attendu qu'il était dit dans la dite lettre, qui fait partie du témoignage de l'honorable M. Turgeon (pages 58 et 61), entre autres choses, ce qui suit :

"Vous auriez comme moi un moment de contrariété en recevant ma lettre officielle. Je n'ai pas réussi à opérer le transfert de l'option au Syndicat "contre la somme entendue", ces messieurs ayant décidé "a priori" de ne rien verser avant d'être en possession des renseignements favorables à fournir par la délégation, estimant que les frais de prospection et de visite des lieux leur coûteraient déjà cher."

Et plus loin à la même page :

"D'autre part, l'explication que j'ai fournie au sujet de la C. E. aux quatre membres de la direction a été comprise, admise et acceptée sans aucune difficulté, nous avons donc affaire à des gens qui comprennent les choses."

26.—Attendu que le dit baron de l'Épine a expliqué, à la page 74 de sa déposition au procès Asselin, les dits extraits de la lettre du 28 janvier 1906 comme suit, savoir :

"Q.—Dans cette lettre vous parlez de ce que vous appelez la C. E. dont vous aviez expliqué les détails aux membres du Syndicat ?

"R.—Oui, monsieur.

"Q.—Et ils ont compris ?

"R.—Oui, monsieur.

"Q.—Dans cette lettre, vous dites également que vous envoyez à l'hon. M. Turgeon une lettre officielle ?

"R.—Oui, monsieur.

27.—Attendu qu'il appert, à la page 74 du témoignage du baron de l'Épine, et aux pages 63 et 64 du témoignage de l'honorable ministre des Terres et Forêts au procès Asselin, que la lettre du 27 janvier 1906, produite au dit procès, était la suivante :

(Suite à la 3e page)

POUR LE TEMPS DES FÊTES

VOUS TROUVEREZ CHEZ

A. BEAUDOIN

Le plus beau choix de pipes et articles de fantaisie pour fumeurs :

Pipes en Écume	\$1.25 à \$26.00
Fume-Cigarettes montés en Or et Argent	.75 à 5.00
Fume-Cigarettes montés en Or et Argent	1.00 à 5.00
Étuis à Cigarettes	.10 à 4.00
Étuis à Cigares	.25 à 5.00
Pipes montées en Or et Argent	1.25 à 15.00
Pipes Paterson	.75 à 11. "

Nous avons aussi les marques de pipes suivantes : A. 1.--U. M.--A. B. 8.--Globe-Paterson.--J. R. C.--G. B. D.--B. B. B.--Vice-Roy.--G. T.

Nous gardons constamment le plus beau choix de cigares importés et domestiques.

Tout article choisi est réservé avec soin.

A. BEAUDOIN

Marchand de Tabac et Importateur

TELEPHONE 2140

76, RUE ST-JOSEPH

INNOVATION

LA SEULE MAISON
DE QUEBEC

QUI GARDE EXCLUSIVEMENT
EN MAGASIN DES ARTICLES
DE MAISONS. TELS QUE :

Tapis, Prêlarts,
Linoléums, Carpettes,
Portières, Rideaux.
Brocatelles,
Couvertures de Meubles,
Tapis de Tables,
Brocart, Peluche, Velours.
Poles pour Fenêtres,
Garde-Soleil,
Toile et Coton à Draps,
Serviettes de table et de toilette.
ETC., ETC.

GAZ DE COKE NATUREL

Le combustible le plus propre, le moins cher et le meilleur pour le chauffage des fours de boulangerie, des chaufferettes de tailleurs, et les séchoirs des buanderies. Coût

30 POUR CENT de moins que l'antracite pour ouvrage égal. Brûle jusqu'aux cendres et ne laisse rien se perdre. Donne vite un feu intense et pur. On n'en emploie plus d'autre quand une fois on essaie celui-là.

QUEBEC GAZ COMPANY
154, RUE ST-JEAN
Tel. 1914.

LIBRAIRIE DU CLERGE

J. P. GARNEAU

IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'EGLISE
6 rue de la Fabrique
5 rue St-Jean, H.-V.

NOUVEAUTÉS

NOUVELLES ETUDES SUR LA LITTÉRATURE CANADIENNE, par G. A. de la Huard, 1.00
LES REGARDS VERS LUL, roman, par M. L. L. L., .90

CHOIX CONSIDÉRABLE de Livres brochés ou reliés pour bibliothèques paroissiales, recommandés par les meilleures revues françaises, telles que "L'Ami du clergé", les Etudes et autres.

LIVRES D'ECONOMIE SOCIALE et politique, de hautes études commerciales, comptabilité, etc., etc.
RAPPEL Le Flâneur, par l'abbé Ant. Huot, .50

ALMANACHS, Hachette-Vermot, de Pelerin du Peuple, les Familles, calendriers à offrir du St-Sacrement et des Enfants de Marie.
Frais de poste en plus par volume 10c.

OSCAR BOIVIN
713, RUE ST-VALIER
Téléphone 2275

CADEAU GRATUIT

NOUS donnerons à toutes les personnes qui feront un achat de \$3.00 une magnifique bouteille de vin "Port Extra" pour le temps des fêtes seulement.

OSCAR BOIVIN
713, RUE ST-VALIER
Téléphone 2275

Aif. Leclerc & Cie
PHARMACIENS
Prix de Compétition sur tous les achats
VENTE STRICTEMENT AU COMPTANT
243 RUE ST-JOSEPH
ST-ROCH, QUEBEC

LA COMMISSION ROYALE

(Suite de la 2ème page)

Ces comme exhibit No 4 et filée devant cette commission, a été écrite par le dit baron de l'Épave à la connaissance du Syndicat au ministre des Terres :

28—Attendu qu'il était dit dans cette lettre, qui fait partie du témoignage de l'hon. M. Turgeon au procès Asselin, aux pages 63 et 64, ce qui suit, savoir :

"Le Conseil a décidé en outre, de laisser l'option en mon nom et de ne pas vous en demander le transfert au nom du Syndicat jusqu'à ce qu'il soit en possession des renseignements à fournir par la délégation dont il s'agit, mais acceptant en principe d'exécuter plus tard toutes les conditions de cette rétrocession suivant les instructions que vous m'avez données avant mon départ."

29—Attendu qu'il a été produit par l'honorable ministre des Terres et Forêts, avec sa déposition au procès Asselin, aux pages 64 et 65, et à la page 75 de la déposition du baron de l'Épave, une lettre de l'honorable ministre des Terres et Forêts à M. le baron de l'Épave en date du 12 février 1906, et marquée exhibit No 5 :

30—Attendu qu'il a été produit le 12 février 1906 parait contenir l'accusé de réception des dites lettres des 27 et 28 janvier 1906, et qu'il importe de prouver que la dite lettre a été reçue par le baron de l'Épave :

31—Attendu qu'il a été produit devant cette commission un document marqué exhibit No 84 au procès Asselin, qui est une lettre adressée par M. Ferdinand DeJardin au baron de l'Épave, en date du 9 juin 1906 :

32—Attendu qu'il est dit dans la lettre du 9 de juin 1906, ce qui suit, savoir :

"Veuillez ne pas oublier notre conversation au sujet du paiement des trente cents par acre que nous aimerions beaucoup pouvoir effectuer de la même façon que les soixante-dix cents pour les terrains mêmes, c'est-à-dire par annuités."

33—Attendu que le dit baron de l'Épave, dans sa déposition au dit procès Asselin, aux pages 109 et 110 a expliqué l'extrait de la dite lettre comme suit :

"Question des trente cents dont il est question dans cette lettre sont les trente cents dont vous avez parlé la semaine dernière lorsque vous avez été interrogé ?

Objet à cette question, attendu qu'elle suggère la réponse, et attendu qu'on peut référer au contenu de la lettre pour pouvoir comprendre ce que cela veut dire.

Par la Cour :

"Je ne permettra pas votre question sous cette forme.

Par M. Laflamme :

"Q.—De quels trente cents s'agit-il ?

Objet à cette question attendu que pour pouvoir répondre, il faut référer au contenu de la lettre en supposant vrai ce qui y est mentionné.

Par la Cour :

"Q.—Veuillez-vous savoir si les trente cents formaient partie du prix payé ?

Par M. Laflamme :

"Où."

La question est permise pour la raison que ces trente cents se rapportent à une partie de la somme à être payée et dont il a déjà été question au cours de l'instruction. Je permets cette question parce que le témoin a déjà déclaré que les trente cents devaient être payés à part les soixante-dix cents que ces trente cents devaient être payés pour la C. E. et qu'il a communiqué cette partie des conditions aux membres du Syndicat belge dans le but d'établir que le Syndicat avait accepté.

"Le témoin.—Ce sont les mêmes trente cents dont il a été question l'autre jour ?

"Q.—Je pense que c'est pour la Caisse Electorale.

"Q.—Le pensez-vous, ou êtes-vous certain ?

"R.—Où, monsieur.

Par la Cour :

"Q.—Le pensez-vous, ou est-ce la même chose ?

"R.—C'est la même chose.

34—Attendu que le dit baron de l'Épave a produit au dit procès Asselin, comme exhibit No 85, une lettre par lui adressée le 20 juin 1906 au chevalier Goethals, l'un des membres du Syndicat, et dont il est fait mention aux pages 111 et 113 de sa déposition :

35—Attendu qu'il est dit dans la dite lettre ce qui suit, savoir :

"Comme vous nous apprenez que le gouvernement exige le versement cash des trente cents par acre, cela exigerait de nous un déboursé "immédiat" de 150,000 dollars, au lieu de 60,000 dollars convenus au profit de la "Caisse Electorale."

Et plus loin :

"Votre gouvernement me paraît trop âpre au gain. Qu'il veuille bien réfléchir à ceci : dans le cas où ses exigences ("Electorales") devaient faire échouer la bonne volonté de notre Syndicat, il aurait tout simplement égaré la "poule aux oeufs d'or."

Donc, veuillez au grain, et que l'on ne soit pas trop gourmand là-bas, sinon je ne réponds de rien, quels que puissent d'ailleurs être les rapports de nos délégués."

36—Attendu qu'il a été produit devant cette commission un exhibit, marqué No 86 au procès Asselin et produit par le baron de l'Épave avec sa déposition, savoir, une lettre du Syndicat au baron de l'Épave, en date du 25 juin 1906 :

37—Attendu qu'il était dit, entre autres choses, dans la dite lettre, ce qui suit, savoir :

"D'autant plus que vous nous dites avoir échoué dans vos négociations pour obtenir le paiement par annuités des trente cents par acre destinés à la C. E.

"On en exige le versement cash, dites-vous. Soit mais la prétention de faire porter d'emblée ce tantième à payer comptant, sur une fois et demi plus que ce qui avait été convenu, nous paraît exorbitante."

38—Attendu qu'il a été également produit devant cette commission une lettre en date du 28 juin 1906, marquée No 87 au procès Asselin, et produite avec la déposition du baron de l'Épave au dit procès, et adressée par le baron de l'Épave au Syndicat :

39—Attendu que le baron de l'Épave écrivait dans la dite lettre ce qui suit :

"Je suis au regret que les instructions reçues en haut lieu ne me permettent pas de vous dire que les trente cents seront payables de la même façon et au mêmes échéances que le reste, mais ne vous en contrariez pas trop, car je vois dans cette cause, si vous l'acceptez le moyen d'obtenir tout ce que nous voudrions. Ceci confidentiellement."

40—Attendu qu'aux pages 124 et 125 de sa déposition au procès Asselin, le baron de l'Épave a expliqué l'extrait de la dite lettre comme suit :

"Vous dites, dans la première lettre du 28 juin, ceci : "Je suis au regret que les instructions reçues en haut lieu ne me permettent pas de vous dire que les trente cents seront payables de la même façon et au mêmes échéances que le reste." Quelles étaient ces instructions que vous aviez reçues en haut lieu ?

"R.—Ces messieurs désiraient que les paiements soient échelonnés. J'ai en conséquence, fait une démarche..."

"Q.—Auprès de qui ?

"R.—De l'hon. M. Turgeon. Je ne parlais qu'avec lui de cela.

"Q.—Vous lui avez proposé quoi ?

"R.—Ce que mes commettants me demandaient de faire.

"Q.—Echelonner le paiement des trente cents ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—Et les trente cents auraient été payables de quelle façon ?

"R.—Par échelonnement, en cinq versements, en même temps que les soixante-dix cents, mais la chose n'a pas été acceptée.

"Q.—Par qui la chose n'a-t-elle pas été acceptée ?

"R.—Par l'hon. M. Turgeon.

41—Attendu qu'il a été également produit devant cette commission et au procès Asselin une lettre du baron de l'Épave au Syndicat en date du 1er juillet 1906 :

42—Attendu que dans cette lettre du 1er juillet 1906, il était dit ce qui suit :

Quant au paiement des trente cents, je comprends que c'est contrairement, je vous ai informé de ce qui m'a été communiqué. J'aurais peut-être mieux fait d'attendre. En tout cas, la mission n'est pas revenue. Il n'y a donc rien à discuter, il sera temps, après son retour, de poser les ultimes contenus dans la lettre de M. Goethals ; mais tant de choses peuvent s'arranger avec la diplomatie, soit par voie de compensation, soit autrement ; ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas lieu de casser les vitres maintenant, puisque rien n'est changé dans la situation."

43—Attendu qu'il a été également produit devant cette commission et au procès Asselin, comme exhibit 58, une lettre du baron de l'Épave au Syndicat en date du 4 juillet 1906 :

44—Attendu qu'il est dit dans cette lettre, entre autres choses, ce qui suit :

"Veuillez-vous me dire si, au point de vue des paiements, au cas où l'affaire se ferait, je puis proposer ceci :

1. En 1906, 9.15 à l'acre, total \$40.30.
2. En 1907, 9.15 à l'acre, total \$40.30.
3. En 1908, 9.15 à l'acre, total \$40.30.
4. En 1909, 9.15 à l'acre, total \$40.30.
5. En 1910, 9.15 à l'acre, total \$40.30.
6. En 1911, 9.15 à l'acre, total \$40.30.
7. En 1912, 9.15 à l'acre ; total, \$63.00, \$1.00."

"R.—Si ma mémoire est fidèle, c'était environ 60,000 dollars.

"Q.—En bloc ?

"R.—En bloc.

Par la Cour :

"Q.—Pourquoi ?

"R.—Pour ce qu'on appelait la C. E. Par M. Laflamme :

"Q.—Qu'est-ce que cela veut dire ?

"R.—Cela veut dire la Caisse Electorale.

"Q.—Avez-vous aucun doute que cela veut dire quelque chose ?

"R.—Je ne crois pas, je ne puis pas avoir de doute.

"Q.—Avez-vous dit que le Syndicat achèterait cinq cent mille ou deux cent mille acres ?

"R.—On devait prendre en bloc tel que ça se présentait soit cent soixante-quinze mille acres ou deux cent mille acres. On devait prendre le terrain en bloc et on ne pouvait dire qu'approximativement ce que cela serait. Il aurait fallu faire l'arpentage ensuite. On aurait pu constater qu'il y avait deux cent mille acres ou plus ou un peu moins.

"Q.—Etes-vous tombés d'accord sur la quantité de 60,000 dollars ?

"R.—Non.

"Q.—Quelle différence d'opinion y avait-il entre vous et le ministre ?

"R.—Cela ne me faisait pas grand différence. J'avais des instructions que je ne pouvais pas dépasser.

"Q.—Quelle objection se soulevait sur ce point de 60,000 dollars, qu'est-ce qui vous séparait ?

"R.—M. DeJardin ne voulait pas payer cela.

"R.—Parce que c'était trop élevé.

"Q.—Pourquoi ?

"Q.—Combien était-il disposé à payer ?

"R.—Il aurait donné \$40,000.

"Q.—M. DeJardin, nous l'avons laissé à bord du "Virginian" le 9 de juin, s'en retournant en Belgique ?

"Q.—Où, monsieur.

"Q.—Est-il revenu dans l'autonomie ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—A quelle époque ?

"R.—Il me semble, au commencement de novembre.

"Q.—A Québec ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—A-t-il rencontré le ministre ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—Où ?

"R.—Chez lui.

"Q.—M. DeJardin et M. Turgeon ont-ils discuté devant vous la question des quarante ou soixante mille piastres ?

"R.—Non, monsieur.

"Q.—Avez-vous servi d'intermédiaire entre les deux ?

VIN DE MESSE ST-NAZAIRE

CERTIFICAT

Impression autorisée
000000

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de ST-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

(Signé) + L. N. Arch. de Québec.

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE PLUS HAUT MENTIONNÉE DU 1er MARS 1897

LES vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

"Messieurs A. TOUSSAINT & CIE ont établi à Québec un fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

"Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres."

Mgr LAFLAMME est, depuis plusieurs années, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de l'Archevêque de Québec.

"Q.—Il n'a pas parlé de partage ?

"R.—Non, monsieur.

"Q.—Vous êtes retourné, avec ce message de M. Turgeon trouver M. DeJardin au Frontenac ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—Vous avez fait part de cette conversation à M. DeJardin ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—M. DeJardin vous a-t-il chargé d'un deuxième message ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—A quel effet ?

"R.—D'insister. J'ai essayé d'obtenir davantage de M. DeJardin, mais il a été inébranlable. Il a dit que c'étaient les ordres du Syndicat et qu'il ne s'en départirait pas.

"Q.—Avez-vous communiqué cela à M. Turgeon ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—Dans son cabinet, au parlement ?

"R.—Où, monsieur.

"Q.—Avez-vous fait le deuxième message le même jour que le premier ?

"R.—Le même matin.

"Q.—Qu'est-ce que M. Turgeon a répondu à cette deuxième circonstance ?

"R.—J'ai idée que M. Turgeon aurait accepté, mais là, il y a eu... Je pense, d'après la conversation.

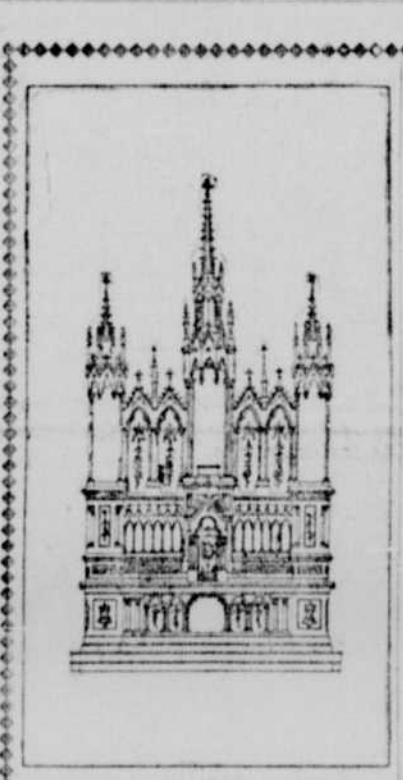
Par M. Taschereau :

"Q.—Dites ce qu'il a dit, et non pas ce que vous pensez.

"R.—Je ne me rappelle pas exactement les paroles.

Par la Cour :

"Q.—Sans vous rappeler exactement les paroles... Vous ne pouvez pas nous dire ce que vous avez compris, mais vous n'êtes pas tenu aux mots précis dont il s'est servi. Vous pouvez dire : Il m'a dit telle chose, sans rapporter les mots mêmes.



ÉTABLI EN 1893.

F. P. GAUVIN

Fabricant d'ameublement
:: d'Eglise ::
LIBRAIRIE - IMPORTATEUR
328, RUE ST-JEAN, QUEBEC
TÉLÉPHONES : Magnin 1622, Atelier 1648.

NAP. BARBEAU

COUVREUR
EN OUVRE, EN FERLAIN, TOLE GALVANISÉE, TOLE NOIR, ARDOISE, GRAVOIS, BARDEAU, ETC., ETC.
DALLES, DALLEUX et CORNICHES en TOLE
PAVAGE EN ASPHALTE
: : Tout ouvrage sera exécuté sous le plus court délai. : :
36, RUE DU PONT, ST-ROCH, QUEBEC
TÉLÉPHONE 2112

GIGNAC, BELAND & CIE

MANUFACTURIERS MARCHANDS DE BOIS
Spécialité : MOULURE, SCIAGE, LITES, DECOUPAGE et TOURNAGE
Nous faisons sur commande les COMPTOIRS, STANDS DE BAR, etc., etc.
Voie d'évitement du C.P.R. Sécherie moderne.
TÉLÉPHONE 2050
42-62, RUE LALEMENT, - - ST-ROCH.
Une attention toute spéciale aux Commandes par la Poste.

HISTOIRE DE LA PAROISSE DE ST-JOSEPH DE CARLETON

(BAIE-DES-CHALEURS)
Par le Révérend E. P. Chouinard, curé de Saint-Paul de la Croix, Co. Témiscouata, P.Q.
60c
GALERIE DES PRETRES DU DIOCESE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, par le même. \$1.00
Les deux volumes \$1.50 franco
EN VENTE CHEZ L'AUTEUR

PARFUMS NOUVEAUX

Pour Jolis Cadeaux de Noël et du 1er de l'An, venez choisir, à notre pharmacie, les dernières productions des meilleures maisons de parfumerie, telles que : Houbigant, Roger-Gallet, B. et V. Violette, Alphonse, Arkinson, Oligate, Boudy, et autres.
Nous vendons ces parfums en coffrets originaux, et aussi au détail, à l'once.
Aussi : Poudres à Sachets, Eaux de Toilette, Lotions, &c., des mêmes marques.
Une visite est respectueusement sollicitée.
PHARMACIE L.E. MARTEL
91, RUE ST-JOSEPH
TÉLÉPHONE 2483
ST-ROCH
N. B.—Nous garantissons marchandise de première qualité, bas prix, et service prompt.

"L'ACTION SOCIALE"

QUEBEC, 3 JANVIER 1908

POUR LA RACE

La flamme, tout chaud encore des luttes soutenues par-delà la frontière, veut éveiller l'attention des Canadiens de cette vieille province et leur faire mieux connaître l'admirable floraison d'œuvres et de dévouement qui s'est épanouie sous le ciel américain. Nous avons l'assurance que d'autres viendront dire à nos lecteurs la vie et les combats de nos frères des Provinces Maritimes, de l'Ontario et de l'Ouest canadien.

Nous sommes, éparés sur tout le continent américain, bien près de trois millions d'hommes, séparés par la distance et les institutions politiques, mais indissolublement unis par la communauté du sang et des croyances. Nous avons cet inappréciable bonheur, dans une ère d'éparpillement et de division, d'avoir pour liens les deux choses qui tiennent le plus fort au cœur de l'homme : la foi religieuse et la langue de sa mère.

Il importe cependant que nous nous connaissions plus intimement, que nous soyons plus au courant de nos difficultés et de nos luttes, afin que nous puissions, le cas échéant, nous prêter secours et main-forte et que personne, si éloigné qu'il soit du berceau de la race, ne se sente isolé et perdu.

Il n'est pas de jour où l'appui moral des autres groupes ne puisse reconforter ceux qui souffrent, leur inspirer un nouveau courage, — et combien de fois, si nos relations étaient plus fréquentes et plus intimes, nous aurions pu, par une action ferme et concertée, épargner aux plus faibles une injustice ou une déchéance !

On a parlé de constituer un organisme central qui, respectueux de toutes les autorités politiques, assurerait la commune action et l'énergique effort des groupes franco-américains. Nous ne savons si ce rêve quelque jour se réalisera, mais en attendant qu'une œuvre pareille se constitue, il est quelqu'un qui peut

renseigner les frères sur la vie de la famille entière, dire la peine des vaincus et le moyen de les aider, ordonner et incliner vers un but commun les efforts de tous, et ce quelqu'un : c'est le journal.

Nous savons comment, d'un bout à l'autre du continent, des feuilles courageuses luttent, sur leur terrain propre, pour la cause qui importe souverainement à tous les groupes : la conservation de la langue et des traditions ancestrales ; et nous ne songeons pas à les méconnaître qu'à les remplacer.

Mais Québec est le centre de ralliement de la race française, et il est tout naturel qu'un grand journal quotidien ait l'ambition d'y créer une sorte de quartier général qui recueillera tous les renseignements susceptibles d'aider les divers groupes, de les rapprocher en les faisant se mieux connaître.

Nous serons toujours heureux — que nos amis de l'Acadie et des Etats-Unis en soient aussi persuadés que ceux de l'Ontario et de l'Ouest — nous serons toujours heureux de publier tout ce qui sera de nature à favoriser le progrès général des groupes franco-américains. Nous n'avons à servir aucune cause politique ou personnelle, et nous sentons plus nettement que jamais que les intérêts de notre race sont indissolublement liés à ceux de notre foi. Nous avons cette joie aussi de croire que si le catholicisme est essentiel à la grandeur de notre nationalité, le progrès de celle-ci est, humainement parlant et sur la terre américaine, l'un des plus consolants motifs d'espérer qu'entrevoient les chefs du catholicisme.

Après celle d'organe de l'Action sociale catholique, nous n'entrevoions pas de mission plus haute que de servir, par une action constante et méthodique, de lien et de trait-d'union aux divers groupes français d'Amérique.

Omer Héroux.

ŒUVRES SOCIALES

L'Hospitalité de nuit Saint-Vincent-de-Paul

Lundi soir, 30 décembre, fortunément, il m'a été donné de visiter le Refuge de Nuit, au Patronage, Côte d'Abraham. Au moment de mon arrivée, treize vagabonds sont silencieusement assis autour d'une table abondamment garnie de tartines de beurre, grâce à la prévenance d'un bon Frère de Saint-Vincent-de-Paul. Une tasse de thé chaud accompagne la collation.

La veille, ils étaient quinze ; c'est presque ainsi chaque soir de l'année, l'hiver surtout.

Une tiède atmosphère flotte dans le réfectoire. On éprouve pour ces malheureux encore tout transis du froid de la rue, la sensation d'un véritable bien-être. Comme ils ont l'air contents, ces rebuts de la société ; ces êtres dégradés que le monde méprise !

Grâce à la Société de Saint-Vincent-de-Paul, grâce surtout au dévouement sans bornes des Frères du Patronage, les plus misérables des hommes, ceux de nos frères que la misère, et plus souvent le vice, ont jetés dans la fange du ruisseau, trouvent un gîte quand vient la nuit, sont reçus fraternellement sous un toit où ils retrouvent la figure miséricordieuse du Christ, qui leur tend les bras avec bonté et douceur.

Les hospitalités portent sur leur figure l'empreinte de la misère et parfois de la dégradation. Mais il ont une âme comme la nôtre ; il ont d'autant plus besoin de charité qu'ils sont plus à plaindre. C'est à ce titre que ces épaules de la vie ont droit aux regards de leurs frères en Jésus-Christ.

Et voilà pourquoi, sans capitaux, sans ressources, il y a trois ans passés, la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Québec fondait le Refuge de Nuit qui, depuis son établissement, a hospitalisé plus de deux mille chemi-

fois, mais ils paient des sommes assez considérables pour le chauffage, le combustible et la buanderie.

Il nous semble que c'est là abuser de la bonté d'une communauté qui se dépense entièrement au soulagement des pauvres et des déshérités. Les pouvoirs publics et les citoyens riches pourraient venir en aide au Patronage, envers qui Québec est de-

puis longtemps chargé d'une lourde dette de reconnaissance.

Je demande pardon aux Frères de Saint-Vincent-de-Paul d'avoir parlé d'eux sans leur autorisation. Mais dans l'intérêt du bien, il est des dévouements cachés qui doivent être dévoilés.

C. J. Magnan.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

M. le comte Albert de Mun, dans un discours prononcé à St-Etienne, en 1892, énonçait les principaux articles du programme social ; ces articles ne sont autres que les principes posés dans l'Encyclique « Sur la condition des ouvriers ».

Parmi ces articles nous en avons remarqué un qui pourrait recevoir parmi nos populations canadiennes une application presque immédiate.

Il s'agit de la fondation des associations professionnelles, associations qui peuvent exister non seulement dans les villes, mais encore dans les centres populeux et même, dans les plus petites localités rurales.

Afin que la nécessité de ces associations soit plus clairement démontrée, il est d'utilité première d'en bien connaître la nature, l'organisation et le fonctionnement.

Ces explications feront naturellement découvrir le but de ces associations professionnelles, dont les premiers résultats sont la destruction de l'individualisme, en constituant entre les mains des travailleurs une certaine propriété collective à côté de la propriété individuelle et ne lui portant pas atteinte ; cette collectivité n'est autre que le véritable socialisme catholique et chrétien et entre en bloc dans le rouage de l'action sociale catholique.

Les associations professionnelles se composent d'un certain nombre de personnes exerçant les mêmes professions, des métiers similaires, ou même de certains métiers ou professions connexes concourant à l'établissement, à la construction ou à l'exploitation de produits déterminés.

Leur objet est exclusivement l'étude et la défense des intérêts économiques industriels, commerciaux et agricoles.

Les intérêts industriels, comprenant naturellement la fabrication de tous les articles faits de mains d'hommes, il s'agit donc de l'amélioration de la condition de l'ouvrier, nombre d'heures de travail, conditions hygiéniques dans lesquelles ce travail doit être fait, établissement de salaires, honoraires, valeur du produit en même temps que la valeur des matériaux employés pour la fabrication, durée de l'apprentissage, du compagnonnage et enfin qualités requises pour arriver à la

maîtrise, c'est-à-dire à être patron.

La nature de l'association sera la même en principe, tout en différant dans l'application, si nous entrons dans l'industrie commerciale. Là, elle aura pour objet d'articles de première qualité, ou même de qualité moindre, mais à des prix raisonnables. Elle assurera un bénéfice amplement rémunérateur, suffisant à compenser les pertes subies par le marchand, par suite de la détérioration des marchandises et de leur séjour trop prolongé dans les rayons, à cause des changements de mode, et aussi à lui assurer un salaire lui permettant de faire honneur à sa position dans la société.

Enfin ces associations ont pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques agricoles. C'est là surtout que leur tâche est grande et noble.

De toutes les professions, celle de cultivateur est bien celle qui, le plus, nobilit l'homme. Elle le met directement en contact avec son Créateur. Son champ enssemencé, c'est lui qui lui enverra la pluie, qui fera germer dans le sillon le grain que le cultivateur aura tout d'abord arrosé de sa sueur. Et quand tout sera germé, c'est encore le Créateur qui, de son soleil, viendra dorer cette moisson. Mais parce qu'il travaille de concert avec le Grand Ouvrier de l'Univers, le cultivateur ne doit pas négliger les moyens que celui-ci met à sa disposition pour améliorer sa condition et par un travail intelligent, faire produire à la terre tout ce qu'elle est susceptible de produire.

L'association professionnelle montrera au cultivateur les méthodes les plus propres à l'amélioration de son champ ; les procédés de culture les plus modernes comme les plus rationnels. Elle le débarrassera de la routine, qui est la désolation et la ruine de nos centres agricoles. En lui enseignant une culture intelligente, elle l'attachera au sol qui le nourrit et y attachera également ses enfants et l'aidera à former une génération rurale forte, attachée au sol, à sa religion et sur laquelle se fondera surtout, l'espoir et l'avenir de la nationalité canadienne française.

P. H. Lindsay.

POUR L'AGRICULTURE

Le pays marche à pas de géants dans la voie du progrès. Notre commerce, nos manufactures, notre industrie des transports feraient honneur à des pays beaucoup plus vieux et beaucoup plus populeux que le nôtre.

Les gouvernements ont fait beaucoup aussi pour l'agriculture : entre autres choses, il ont organisé et ils maintiennent à grands frais des fermes expérimentales dans toutes les provinces, excepté celle de Québec. Ces fermes rendent des services incontestables aux cultivateurs, auxquels elles évitent les dangers et les pertes que comportent souvent les innovations et les expériences de nouvelles méthodes, dans la culture comme dans l'élevage.

Malheureusement nos cultivateurs, notamment ceux du district de Québec, ont été oubliés dans la distribution de ces établissements. Dans le district de Montréal, on est comparativement assez rapproché de la ferme expérimentale d'Ottawa et l'on a en Trappistes, qui est en réalité une ferme expérimentale.

A Ste-Anne il y a l'école d'agriculture McDonald.

Nous n'avons aucun établissement de ce genre dans notre district.

Pourtant, nos conditions climatiques, qui diffèrent sensiblement de celles des autres parties de la province, rendent l'établissement et le maintien d'une ferme expérimentale plus urgent qu'ailleurs. Sur cette ferme et à l'aide des experts qui en auraient la direction, l'on pourrait déterminer les cultures et le genre d'élevage susceptibles d'être pratiqués avec le plus d'avantage dans notre région, déterminer surtout les cultures et l'élevage qui ne peuvent pas réussir ici et doivent être évités par nos cultivateurs. Avec quel courage, quel entraînement nos gens ne se lanceraient-ils dans la voie du progrès, s'ils avaient pour les guider sûrement les expériences d'une ferme conduite par des maîtres dans l'art agricole, et exploitée dans les mêmes conditions climatiques que leur propres fermes.

N'avons-nous pas droit de demander cette faveur au gouver-

nement fédéral qui, nous en sommes convaincus, se ferait un plaisir de l'accorder, du moment qu'il constaterait que c'est le désir unanime de notre population ?

Mais pour obtenir, il faut demander : « petite et accipietis ».

Pourquoi ne demanderions-nous pas aussi au gouvernement provincial un grand collège ou une université agricole ? Ce gouvernement fait beaucoup pour l'instruction publique et même pour l'instruction technique : les étudiants dans certains arts, les ouvriers, ont des écoles spéciales ; les jeunes gens qui se destinent à la carrière du commerce auront bientôt une école de hautes études commerciales ; seuls les jeunes gens désirant se livrer à l'agriculture ne jouissent pas de l'avantage de pouvoir se préparer à l'exercice de leur profession.

Qu'on ne l'oublie pas : la province de Québec doit être avant tout un pays agricole. Chez nous l'agriculture peut faire vivre une population d'une dizaine de millions. Ce qu'il faut encore moins oublier, c'est que dans l'agriculture se trouve le plus solide rempart de notre nationalité. Laissons à d'autres le commerce, l'industrie, et emparons-nous du sol, si nous voulons offrir une digue solide aux flots de l'envahissement et de l'absorption. Relevons le niveau de la classe agricole, en lui donnant une université où nos jeunes cultivateurs pourront obtenir leurs degrés et leurs diplômes, à l'instar des jeunes gens qui entrent dans les professions libérales, et l'on verra un plus grand nombre de jeunes canadiens-français se livrer aux nobles et vivifiantes pratiques, de l'agriculture. L'encombrement des professions libérales, qui s'accroît de plus en plus, diminuera sensiblement à mesure que les diplômés du grand collège ou de l'université agricole feront comprendre que l'agriculture est un art aussi relevé, qui demande autant de science et d'intelligence que les autres arts et les professions libérales.

Jusqu'à présent, la position financière de la province a pu expliquer l'indifférence de nos gouvernements au sujet de l'instruction agricole, mais aujourd'hui que nous avons des surplus qui se chiffrent dans les centaines de mille piastres et une augmentation de \$600,000 dans le subside fédéral, cette indifférence ne saurait continuer sans être interprétée comme un manque d'égards et de justice pour la classe agricole, qui forme de beaucoup la majeure partie de notre population.

On parle beaucoup de colonisation, on attache avec raison beaucoup d'importance à l'avancement de cette grande cause ; mais qu'on ne l'oublie pas : pour faire des colons, il faut commencer par faire aimer l'agriculture à nos jeunes gens, relever le niveau de cette profession pour la rendre plus attrayante.

L'enseignement agricole s'adresse à deux catégories différentes : aux vieux et aux jeunes. Aux premiers, il faut l'enseignement par les yeux, qui se donne sur les fermes expérimentales ; aux autres il faut l'enseignement technique ou scientifique, qui ne peut se donner que dans un collège ou une université. Comme la première catégorie est de beaucoup la plus nombreuse, commençons par la ferme expérimentale — d'autant plus que le gouvernement fédéral, dont les surplus sont considérables, ne peut prétexter pénurie pour refuser cette faveur à notre district.

Que les cercles agricoles se donnent pour mission d'obtenir l'établissement d'une ferme expérimentale dans notre district, que ces cercles signent des requêtes à leurs députés et le gouvernement fédéral, nous en sommes convaincus, accédera volontiers à ces demandes, du moment qu'il verra qu'elles expriment un besoin qui se fait vivement sentir et le désir de la masse de notre population. Quand nous aurons obtenu ce premier point, nous

remporterons facilement l'autre et l'université agricole viendra couronner l'œuvre commencée par la ferme expérimentale.

A. Gricole.

PRÉTEXTES RIDICULES

Pierre, qui a fait une longue course qui l'a quelque peu échauffé, boit pour se rafraîchir.

Baptiste, qui vient de faire trois lieues en voiture, par un grand froid, boit pour se réchauffer.

Xavier, qui a perdu sa femme qu'il aimait beaucoup, boit pour se consoler.

Jean vient de conclure un marché très avantageux. Il boit pour s'en réjouir.

François n'a pas d'appétit. C'est un homme de bureau et il ne prend pas assez d'exercice. Il prend de l'alcool pour se donner de l'appétit.

Louis, lui, travaille au grand air. Il a un appétit tellement formidable que son système digestif en souffre. Il prend de l'alcool pour activer sa digestion.

Léon boit ferme pour se préserver des maladies contagieuses.

Antoine qui a eu une forte attaque de fièvre typhoïde boit de l'alcool pour hâter son rétablissement.

Dites ! N'avez-vous pas quelques-uns de ces messieurs dans votre entourage ?

D'un autre côté, vous pourriez peut-être me dire que ceux-là pour boire ont au moins... des prétextes, tandis que vous en connaissez des centaines et des centaines qui boivent et seraient fort en peine de dire pourquoi !

R. G. P.

CE QU'ON DIT DE NOUS

L'Opinion de la "Semaine Religieuse" de Montréal

De la "Semaine Religieuse", de Montréal :

"Nous nous hâtons de souhaiter de grand cœur succès et prospérité au nouveau journal quotidien qui vient de paraître à Québec."

Cette publication était annoncée depuis plusieurs mois, et tout le monde l'attendait — on peut le dire — avec un grand intérêt ; elle devait sinon inaugurer chez nous au moins inaugurer l'organisation tant de fois recommandée par Léon XIII et Pie X de l'action catholique sur le terrain social.

Mgr l'archevêque de Québec avait formé le projet d'organiser fortement cette action si nécessaire de nos jours surtout, et de lui fournir dès le début, par la fondation d'un journal, un puissant et constant moyen d'influence. Il s'était ouvert de ce dessein au Souverain-Pontife et aux fidèles de son diocèse.

De la part de son clergé et de ses diocésains en général, Sa Grandeur a reçu les adhésions les plus empressées en même temps que les plus effectives.

De Rome, lui sont venus l'approbation et les encouragements du pape lui-même, dans une lettre autographe instantanée plus spécialement sur la nécessité primordiale, pour le bien être de l'Eglise et de la patrie, d'un journal catholique quotidien.

On a donc eu raison de le dire : ce journal est né d'une pensée religieuse et patriotique.

Les paroles suivantes de Pie X en démontrent toute l'opportunité. "Il faut

pour guérir les maux de notre temps user des moyens qui soient appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits ; aux erreurs propagées ça et là, la vérité ; aux pots sous des mauvaises lectures, le remède des lectures salutaires ; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal. Mettre de côté de semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple, et ne rien comprendre au caractère de son temps ; au contraire, celui-là se montrera juge excellent de son époque, qui pour semer la vérité dans les âmes, et la propager parmi le peuple, saura se servir avec adresse, zèle et constance de la presse quotidienne."

Et continuant, le Souverain-Pontife ajoutait : "Cela même ne saurait suffire si ce journal catholique avait pour but de favoriser un parti politique quel qu'il soit. C'est pourquoi, Nous vous avons tout particulièrement approuvé d'avoir voulu un journal séparé de toutes manières des intérêts politiques."

C'était là encore toucher du doigt un besoin supérieur, que se fait ouvertement sentir dans notre pays parmi beaucoup d'autres et dont nous plus chers intérêts ont eu tant à souffrir. Que ces vœux de Pie X se réalisent ! Et nous aurons un journal, "qui sera le journal de tous."

Sans doute, l'œuvre est difficile... Mais elle valait la peine d'être tentée. Et puisque rien ne prouve qu'elle est impossible au Canada et qu'elle existe ailleurs avec des fruits heureux, pour notre part nous remercions Mgr l'archevêque de Québec de sa courageuse initiative, nous le félicitons d'avoir trouvé un si prompt et si généreux concours, et nous augurons beaucoup de bien de ce journal qui s'offre au public dans un ensemble de garanties tout à fait prometteuses.

A ceux qui sont au labour de tous les instants et sur qui porte la responsabilité quotidienne du journal, aux directeurs et aux rédacteurs de l'Action Sociale, nous envoyons aussi, avec l'assurance de notre fraternelle sympathie et de nos meilleurs souvenirs devant Dieu, l'expression de nos plus sincères félicitations. D'avoir été choisis pour une œuvre semblable et d'en avoir accepté le fardeau, c'est, à nos yeux du moins, un double mérite qui les honore grandement.

L'heure était venue de écrire cette œuvre. La voilà lancée. Il reste à ceux catholiques de s'en réjouir tout d'abord et ensuite de faire sans compter tout leur devoir à son égard.

Comme il serait bon, chaque soir, dans le tête à tête avec son journal, d'y entendre parler le vrai langage catholique sur l'événement du jour ou ses menus incidents, sur les questions vitales ou les innocentes récréations de l'esprit, sur les grands débats parlementaires ou les futilités quelconques politiques, sur les triomphes du sport ou ses éreintements, sur les conquêtes de la science ou ses faillites, sur les graves problèmes économiques et sociaux ou les captivantes manifestations de l'art, sur le relèvement social des races ou les revendications du féminisme, sur les austères mais bienfaisantes préceptes de l'Evangile, ou même sur les séduisantes tyrannies de la mode.

N'est-ce pas que nous avons été déshabitués sur beaucoup de ces choses d'entendre parler notre belle langue catholique ? Et que nous aimerions à l'écouter ce langage... franc, honnête et désintéressé, langage de la raison et de la foi, langage de vérité, de justice et de charité ?

Sur tous ceux qui la calomnie, qui l'enchaînent ou qui la trahissent, l'Eglise obtiendra une victoire et une vengeance. Sa vengeance sera de priver pour eux, sa victoire de leur survie.

MONTEMBERT,

Les plus belles Pipes et les meilleures chez J. E. GAUVIN & FRÈRE, 76 rue St-Jean.

Voulez-vous faire une Économie, Assurez-vous

Dans la Great-West Life Assurance Company de Winnipeg, Man.

Ses taux de Primes sont plus bas que tous ceux des autres compagnies d'assurance-vie

Voici la raison : la GREAT-WEST place l'argent de ses assurés dans l'Ouest et réalise une moyenne d'intérêt de 7%. Conséquence : primes plus basses que les autres et dividendes plus considérables aux porteurs de polices avec profits.

QUINZE ANNÉES DE SUCCÈS

SANS PAREIL DANS LE CANADA

En effet la GREAT-WEST a commencé ses affaires en août 1892 et en août 1907, elle avait au-delà de \$32,000,000, d'assurance-vie en vigueur en CANADA seulement, ce qui fait une moyenne de plus de \$2,000,000, mis en force en CANADA chaque année. Aucune compagnie d'assurance-vie faisant affaires en CANADA n'a mis en CANADA la même moyenne annuelle. C'est ce que nous dit le rapport du Gouvernement Fédéral de 1906.

Nous demandons des Agents honnêtes et actifs partout où nous ne sommes pas représentés. C'est la Compagnie où la compétition nous donne le succès, adressez-vous à

JOS. T. CHENARD,

Inspecteur du District de Québec,

Tel. 1659. 111, Côte de la Montagne, QUÉBEC.

F. SIMARD & CIE

VENTE D'ESCOMPTE
DE JANVIER15 POUR CENT
D'ESCOMPTE

Sur Toutes Marchandises en magasin qui ne sont pas déjà réduites exceptés les chapeaux et manteaux pour Dames sur lesquels nous donnerons

33 1/2 d'escompte

Venez à bonne heure faire vos achats même pour vos marchandises pour le printemps, c'est une occasion d'économiser que vous ne devez pas laisser passer.

A part des escomptes ci-dessus mentionnés, dans chaque département des occasions spéciales seront offertes, dont voici quelques exemples :

OCCASIONS DANS LES ETOFFES
A ROBES

Etoffe Armure noire, 44 pouces, une très bonne valeur à 50c, spécial à 32c.
Crispe d'Alsace noir, largeur 44 pouce tout laina, bonne qualité à 75c, spécial à 39c.
Panama Rouge ou Brun, 46 pouces de large, tout laina, toujours vendu à \$1.00 prix spécial à 62c.
Serge brune, tout laina, 46 pouces de large, convenable pour Jupes et Costumes, qualité supérieure à 60c, spécial à 35c.

CAMISOLLES POUR MESSIEURS

Camisoles pour messieurs, grandes 32 3/4 tout laina, bonne pesant pour l'hiver, prix régulier \$1.50, spécial à 1.00.
Camisoles pour messieurs, grands extra, en très belle laine écossaise, valant \$2.70, prix spécial à 1.85.

OCCASIONS DANS LES MANTEAUX

Manteaux pour dames, en très beau tweed importé, reconnu bon marché à \$7.50, spécial à 4.75.
Manteaux en Cheviots bleu marin, doublé de satin, nous, avec bordure, \$12.00, spécial à 7.25.
Même patron, valeurs de \$1.50 et 1.75, spécial à 1.10.
Tapis Axminster avec bordure et laies pour escalier, rég. \$2.50, spécial à 1.60.

OCCASIONS DANS LES SOIES

Soie Taffeta noire, la meilleure qualité que vous puissiez vous procurer à \$1.10, spécial à 75c.
Soie Eglantine et Armure, blanche, crème et noire, belle qualité à \$1.60, spécial à 61c.

GANTS POUR MESSIEURS

Gants Dents en Kid très pesant pour l'hiver, non doublés, presque toutes les grandes dans le lot, prix régulier \$1.25, spécial à 75c. la pr.
Gants Dents en Kid doublés de soie, un article très désirable à \$1.25, spécial à 75c. la pr.

MATINÉES DE TOILETTE

Matinées en Soie bleue pâle et blanche, devant broie et garni de dentelle, prix régulier \$16.00, spécial à 10.00.
Matinées en Soie Messaline de couleurs, garnies de riche insertion en dentelle, jolis modèles, prix régulier \$23.50, spécial à 12.00.

COUVERTES EN LAINE

Couvertes Blanches en Merino, grandeur 11-4 belle qualité pour vendre à \$3.75, spécial à 2.75.

COMFORTABLES

Jolis Comfortables en Satine fleurie valant pas moins de \$3.25, spécial à 2.25.

EDREDONS

Dessins de fantaisie, rég. 50c. pour 37c.
Effets rayés, qualité supérieure, régulier, \$1.10, spécial à 75c.

VOYEZ NOTRE ANNONCE DANS CE JOURNAL SAMEDI

— POUR NOTRE —

GRANDE VENTE DE LINGERIE

Qui commencera mardi, le 7 janvier

F. SIMARD & CIE

142, RUE ST-JOSEPH

ST-ROCH, ———— QUEBEC.

LA COMMISSION ROYALE

(Suite de la 3e page)

50.—Attendu que le dit baron de l'Épine s'est rendu, au mois de juin dernier, dans la province de Manitoba où l'appelait ses affaires, et que de là, au mois d'août, il est rentré en Belgique, où il est constamment resté depuis ;

51.—Attendu qu'à la deuxième séance de cette commission, l'un des honorables commissaires a déclaré qu'il importait surtout d'examiner les témoignages, savoir M. Fernand De Jardin et le dit baron de l'Épine ;

52.—Attendu qu'à la deuxième séance de la commission l'honorable Procureur-Général a déclaré que c'était l'intention du gouvernement que l'enquête soit faite d'une façon complète et intégrale, de façon à ce que lumière soit faite sur les circonstances qui ont accompagné les dites négociations ;

53.—Attendu que par la preuve déjà faite devant cette commission, les dires et les lettres du dit baron de l'Épine sont en cause ;

54.—Attendu qu'au mois de novembre dernier le secrétaire de la commission a câblé au dit baron de l'Épine pour lui demander de venir rendre témoignage à Québec sur ce qui fait le sujet de la présente enquête, et que le 24 novembre, le dit baron de l'Épine a répondu par une lettre qui est en la possession du secrétaire de cette commission, et dans laquelle le dit baron de l'Épine déclare qu'il sera prêt à rendre témoignage, si cette commission ordonne que son témoignage soit pris dans le pays où il réside, savoir, en Belgique ;

55.—Attendu que la dite commission nommant les honorables commissaires a été émanée par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil en vertu des dispositions des articles 596, 597 et 598 des Statuts Révisés de Québec de 1888 ;

56.—Attendu que d'après la section 598 des dits Statuts, les honorables commissaires ont le droit de procéder en la présente enquête, pour examiner les témoins, de la même manière que dans aucune procédure pendant devant les cours civiles ;

57.—Attendu, de plus, qu'il appert, par les termes de la commission de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil que les honorables commissaires sont autorisés à émettre une ou des commissions rogatoires pour examiner des témoins à l'étranger ;

58.—Attendu que la présente enquête ne saurait être complète et intégrale et satisfaisante pour l'intérêt public à moins que le témoignage de M. le baron de l'Épine soit produit devant cette commission ;

Pourquoi le dit Olivier Asselin demande respectivement qu'une commission rogatoire, nommée suivant les termes du code de procédure civile, suivant les dispositions de l'article 381 et suivants du code de procédure civile, pour prendre le témoignage de Ferdinand Dieudonné Hemm, baron de l'Épine, gentilhomme, domicilié à Outremont, dans le comté de Gédéon, dans la province de Namur, royaume de Belgique, sur tout ce qui fait la matière de la présente enquête ; le dit Olivier Asselin offrant de soumettre Instantar, suivant la loi, les noms des personnes domiciliées en Belgique capables de remplir la dite commission rogatoire, à moins que les représentants du gouvernement devant cette commission ne consentent à choisir une personne acceptée par le dit Olivier Asselin ; et que de plus, il soit ordonné que cette commission rogatoire émane de façon à ce que le dit baron de l'Épine soit examiné dans la formalité de l'interrogatoire écrit, mais en vertu d'une commission ouverte ; et que, dans le cas où il serait ordonné qu'il n'y a pas lieu d'émaner une commission rogatoire ouverte, les honorables commissaires fixent des mandats les interrogatoires et contre-interrogatoires qu'ils jugeront à propos, à la suggestion des parties représentées devant cette commission et qui devront être soumis au dit baron de l'Épine, le dit Olivier Asselin offrant de prendre des mandats les dits interrogatoires qu'il désire soumettre au dit baron de l'Épine.

Québec, 31 décembre 1937.
Procureur d'Olivier Asselin.

LE SPORT

LES DAMES

Nos jeunes amis de la page du sport sont peut-être intéressés à apprendre un nouveau jeu de dames. Pour distinguer ce jeu de ceux déjà en usage, on lui donne un nom tout spécial : Le renard et les poules. (Nombre de joueurs : 2.)

Le jeu se joue sur un damier, il est beaucoup plus facile que le jeu de dames, et demande moins de réflexion. Il convient donc aux jeunes.

L'un des joueurs prend un pion noir, qui est le renard, et le place sur la case blanche qui forme l'angle du damier de son côté. L'autre joueur prend cinq pions blancs et les place sur les cinq cases blanches qui forment la première ligne de son côté.

Chacun des pions avance d'une case à la fois, en diagonale ; le renard marche en avant ou en arrière ; mais les poules ne reculent pas.

On ne prend pas comme aux dames. Le jeu consiste pour les poules à empêcher le renard de traverser leur ligne.

Si le renard réussit à passer à travers les poules, c'est lui qui gagne la partie.

Si, au contraire, les poules refoulent le renard et parviennent à l'acculer pour le mettre dans l'impossibilité de jouer, ce sont les poules qui ont gagné.

LA LUTTE

Si notre mémoire est fidèle, il y a près de deux ans que le public québécois n'a eu l'avantage d'assister à un spectacle de lutte au genre grec-romain. Il est donc probable qu'il y aura foule, ce soir, au Théâtre Populaire, pour voir comment Simard résistera à Roumagueon. M. A.

Lamothe sera l'arbitre de cette rencontre. On annonce déjà que Lamothe, qui a droit de s'intituler champion de Québec, a remporté un défi au champion de ce soir.

AU LOYOLA

La classe de gymnastique a un tel succès parmi la jeunesse qui fréquente le club Loyola, que les directeurs de cette institution songent maintenant à ouvrir leurs portes aux gens d'affaires, en fondant pour eux un cours spécial, dont les leçons seront données de 5 à 6 heures du soir, deux ou trois fois par semaine. Ce projet, qui rejoindra un grand nombre de nos lecteurs, est sur le point d'être réalisé. Nous avons même l'autorisation d'en annoncer la bonne nouvelle dans l'Action Sociale.

Nous ne saurions dire combien nous admirons l'œuvre que poursuivent en notre ville les R. J. P. Jeunes, fondateurs et directeurs du club Loyola. Ces dévoués apôtres n'épargnent ni leur temps ni leur argent pour donner à la jeunesse québécoise des associations qui lui soient profitables physiquement et moralement. Puissent les bienfaits effets de leurs efforts les récompenser déjà de tant de sacrifices.

LE HOCKEY

Joe Power et E. Hogan sont arrivés ce matin de Montréal, où ils ont pris part à la journée organisée au profit de la veuve de Hout Stuart. Après avoir vu à l'œuvre les équipes des clubs québécois, les deux hommes ne sont en rien inférieurs aux plus fameux de leurs confrères de la métropole. « Nous sommes ca-

pables de battre les joueurs d'Ottawa, nous a dit « Joe », et nous allons donner de suite au public la preuve que l'équipe de Québec vaut toutes celles à qui la réclame des grands journaux cherche à créer déjà une légende d'invincibilité. » Nous ne demandons pas mieux que d'applaudir à la réalisation de cette agréable prophétie. Desse Brown a été choisi comme arbitre de cette joute.

VICTOIRE DU WANDERER

Montréal, 2.—Dans la joute au profit de la veuve et de l'enfant de Hout Stuart, le Wanderer a défait l'équipe « All-Star », par 10 points à 7. Plusieurs milliers de personnes assistaient à cette partie qui fut très vive et très intéressante.

Comme résultat de cette soirée, Walter Small remplacera désormais Bruce Stuart sur l'équipe des Wanderers. « Joe Power », de Québec, s'est signalé entre tous les joueurs de son équipe, en comptant deux points et en accomplissant de véritables exploits. Les journaux de Montréal feront de grands éloges de lui, demain matin.

LES QUILLES

La première partie de la nouvelle ligue du Y. M. C. A., a eu lieu hier soir. Les clubs Wanderer et Tigers étaient en lice. La victoire resta au premier de ces clubs, par la petite majorité de 28 points. Voici le résultat de chacun des deux clubs : Wanderer 2474 ; Tigers 2436.

NOTES

Nos remerciements aux clubs Loyola et au Hout Stuart pour l'envoi d'une carte de membre au rédacteur du Sport de l'Action Sociale.

Owen Moran champion d'Angleterre, et Abe Attel, champion des États-Unis, se sont battus pendant 25 rondes, mercredi dernier, à San Francisco, pour le championnat du monde, classe des pugilistes de 120 livres. Jeffries, arbitre de la bataille, n'a donné la décision à aucun des deux petits pugilistes. Ils se rencontreront de nouveau dans quelques semaines.

Le club Laurier recevra la visite des joueurs de Lorette, dimanche soir prochain, au patinoir Saint-Roch. On nous promet une intéressante partie de hockey. La joute commencera à 8.30 hrs.

Ce soir assemblée générale des membres du club de hockey, à la Laurier. La réunion aura lieu à 8 hrs 30, à l'hôtel Mascotte.

DISTRICT JUDICIAIRE DE BEAUCÉ

Relève des causes prises durant l'année 1937.

Brefs émis à la Cour Supérieure : 325
Pacaud, Morin & Allyn..... 108
Lettellier & Bouffard..... 64
Hamel & Poirier..... 56
Talbot & Godbout..... 44
Hugues Fortier..... 11
J. A. Dionne..... 8
J. A. Morency..... 8
Arthur Fortin..... 6
La balance a été prise par des avocats étrangers au district.

Brefs émis à la Cour de Circuit : 790.

Talbot & Godbout..... 158
Lettellier & Bouffard..... 146
Pacaud, Morin & Allyn..... 136
Hamel & Poirier..... 81
J. A. Dionne..... 66
Hugues Fortier..... 42
J. A. Morency..... 38
Taschereau & Taschereau..... 31
Arthur Fortin..... 30
La balance a été prise par des avocats étrangers au district.

LES BARBIERS DE VIENNE

Les barbiers de Vienne veulent célébrer à leur façon le sixantenaire du règne de François-Joseph.

C'est pourquoi, dans une réunion récente de la corporation, la proposition présentée par le président fut adoptée à l'unanimité :

« La meilleure manière de réjouir le cœur paternel de notre bien-aimé monarque est de lui manifester les sentiments dont l'empire est animé envers lui : nulle manifestation de ces sentiments ne sera plus parlante que le port généralisé de la barbe impériale. Il convient donc que nous nous appliquions tous à déterminer nos clients à adopter cette mode.

Je vous ferai remarquer, d'ailleurs, que notre corporation souffre fort de l'usage malheureux trop répandu du rasoir mécanique, et que la barbe impériale exclut naturellement l'emploi de cette machine. J'ajouterais que la mode de cette machine, qui nous vénérait monarque comporte l'opération double du rasage et de la taille de la barbe.

COURRIER D'OTTAWA

Ottawa, 30.—Dans un incendie, qui a éclaté, hier soir, à sa résidence, 82 rue Nelson, M. F. X. Desloges, et son jeune fils, Alexandre, ont été brûlés à mort. M. Desloges était âgé de 40 ans ; il a été de nombreuses années à l'étranger, et a tenu le bureau de l'Impression et membre de l'Union Nationale des Typographes. Son père est M. Georges Desloges, menuisier, 32 rue Rose. Le défunt laisse une veuve et 4 enfants.

M. N. Pagé, de Hull, garde-forestier, qui dernièrement, a saisi et confisqué, à Maniwaki, un lot de 404 peaux de castor, a reçu ordre de punir les délinquants selon toute la rigueur de la loi.

Devant un auditoire de 2,500 personnes, au théâtre Bennett, dimanche après midi, Alf Allen, le fameux pugiliste d'Ottawa, a raconté comment il s'était converti. Il entendit l'appel divin pendant qu'il était ivre-mort, et néanmoins il y a répondu. Allen appartient depuis deux ans à la secte Torry-Alexander.

La nomination pour la mairie d'échevinage et le bureau de contrôle vient d'avoir lieu :

Mairie : Scott, élu par acclamation.
Bureau de contrôle : J. Davidson, échevin ; Champagne, échevin ; D. H. MacLean, Fred Cook, C. Hopewell, échevin ; Draper, Pepper.—8.

—Très simplement :
—Comment, madame, avez-vous fait la connaissance de votre second mari ?
—Oh ! très simplement, il a écrasé mon premier avec son automobile !

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE QUÉBEC

La Société de géographie de Québec doit publier un « Bulletin » dans le courant de ce mois.

Ce « Bulletin » comportera des études sur l'habitat, au point de vue des ressources dont il dispose, sur le territoire de l'Ungava que l'on se propose d'annexer à la province de Québec, et sur d'autres régions du pays.

Le « Bulletin » contiendra aussi la liste complète des noms des membres de la Société qui auront versé leur cotisation annuelle.

Les occupations d'Édouard VII

On ne dira pas que la vie des souverains est une vie d'oisiveté ! Savez-vous comment le roi Édouard VII a occupé son temps en 1907 ?

Voyez plutôt :

Le monarque anglais a visité 43 villes (dont 28 en Grande-Bretagne et 15 à l'étranger). Il a accordé 1400 audiences ; il a tenu 8 conseils privés ; il a assisté à 16 inaugurations d'édifices et de monuments publics, ainsi qu'à 14 banquets officiels ; il a passé 19 revues, parcouru 5 expéditions et reçu 4 fois à la Cour. Il s'est rendu 12 fois aux courses et 42 fois au théâtre. Il a porté de sa propre main le « garden-party » et un spécial « tea party ». Enfin, il a écrit, déposé, dicté ou apostillé 50,000 documents officiels ou privés.

L'« Action Sociale » est imprimée et publiée au numéro 103, rue Ste-Anne, Québec, Canada, par L'« Action Sociale Catholique », éditeur propriétaire.

ARTHUR PAQUET

Manufacturier de
Bijouteries 67 RUE ST-JOSEPH
... ST-ROCH, QUEBEC ...

SPECIALITÉS

Jones, Bagues, Chaînes, Loquets, Gravures, Argenteries, Dorures, etc

GAZ A UNE PIASTRE

C'est aujourd'hui que la « Frontenac Gas Co. » fait ses débuts. La débutante apparaît dans un costume de la meilleure qualité et sortant de la meilleure fabrique.

Le Cadeau de Noël de la « Frontenac Gas Co. » aux citoyens de Québec, est le

GAZ A UNE PIASTRE

C'est l'habitude dans tous les cas, surtout pour les installations modernes pour le gaz, d'éprouver parfaitement tous ses appareils et ses conduites dans les rues avant de faire pour le public, de ses services, d'une manière permanente. La méthode employée dans le délai des rues, a été d'isoler et de mesurer chaque district, de telle sorte que les fuites de gaz actuelles peuvent être mesurées, s'il y en a. L'année contient 8760 heures, alors on peut facilement se figurer, que, au cas même, on perdrait seulement la faible quantité de un pied cube par heure, la perte totale au bout de l'année représenterait une bonne somme.

La Frontenac Gas Co. a pris toutes les mesures nécessaires pour réduire ces fuites à un minimum qui permettra au public de bénéficier de la modicité dans le prix.

Des équipes d'hommes seront, pendant tout l'hiver, à la disposition du public, afin de satisfaire immédiatement à toutes les demandes.

Afin de vous convaincre de la qualité du gaz fourni par la Frontenac Gas Co., vous n'avez qu'à demander à ceux qui en font déjà usage.

Téléphone 152 et nos représentants se feront un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

FRONTENAC GAS CO.

140, RUE SAINT-JEAN

LE CENTURION

ROMAN DES TEMPS MESSIANIQUES

(INÉDIT)

No 3.

Tout ce que j'ai appris depuis ma dernière lettre me prouve d'ailleurs que Myrlam est vraiment une âme d'élite. Son grand cœur avait un irrésistible besoin d'amour ; mais il était trop vaste pour un amour humain pût le remplir. N'ayant pas trouvé dans son mari l'idéal qu'elle avait rêvé, elle l'a cherché ailleurs, sans le trouver, jusqu'à ce qu'elle ait rencontré ce prophète qui lui a révélé un amour que l'ignorance elle-même, et qui lui a permis de s'y tromper, et n'est plus possible de s'y tromper, et tout Magdala en rend témoignage, l'amour de Myrlam pour le Prophète est absolument idéal, spirituel, surnaturel. Ce n'est pas l'homme qu'elle aime, c'est l'envoyé de Jéhovah, c'est l'être mystérieux qui prétend avoir reçu une mission du ciel pour établir le royaume de Dieu sur la terre.

Et si je te parle ainsi, mon cher Tullius, c'est parce que depuis des mois je vis moi-même dans une atmosphère de prodiges et de merveilles qui m'échappaient et que j'ai maintenant à l'œil.

Capharnaüm en résumé de Magdala, et deux heures de marche le long du lac, tout naturellement j'apprends tout ce qu'il y a de cela. Cela semble incroyable.

Non seulement il guérit les infirmes, les paralytiques, les sourds, les muets, les lépreux, les boiteux, les plus abandon-

nés ; mais il guérit aussi et surtout les âmes. Des hommes méchants il fait des hommes de bien. Des femmes perdues comme Myrlam et Phœbia il fait des modèles de vertu. Que dis-je ? Il commande aux démons comme nous commandons à nos esclaves, et tous lui obéissent parce qu'ils sont impuissants à lui résister.

Voilà un phénomène plein de mystère que je ne puis pas t'expliquer, mais que personne ici ne « voque en doute. Car il est constaté tous les jours devant une foule de témoins.

Il y a dans ce pays un grand nombre de malheureux qui sont possédés du démon, c'est-à-dire, qui ne sont plus maîtres d'eux-mêmes, et qui font malgré eux, inconsciemment et même douloureusement tout ce que l'esprit du mal leur inspire.

Naturellement, ce ne sont pas eux qui viennent demander au Prophète de les délivrer. On les amène forcément devant lui ; et alors ils poussent des cris : « Que nous veux-tu ? Veux-tu nous perdre ? Laisse-nous ! Nous te connaissons ; tu es le Fils de Dieu ! »

Et le Prophète, qui parle toujours avec tant de douceur, dit d'un ton menaçant à l'esprit du mal : « Taïstol, et sois de cet homme. Et les pauvres malheureux sont délivrés.

Je livre ce fait à tes réflexions et à tes études. Y a-t-il quelque analogie

entre ces démons, et ces esprits qui s'emparaient jadis de nos églises et de nos pyramides ? ...

La nature obéit également au Prophète de Galilée.

Quand ses disciples ont pêché toute la nuit sans rien prendre il monte dans la barque de Simon, il lui fait jeter son filet, et les poissons s'y précipitent en si grand nombre qu'on en remplit deux barques. Et alors, il annonce à Simon sa mission future : Tu seras pêcheur d'hommes !

Quand la mer est soulevée par la tempête, et menace d'engloutir ses disciples, il lui crie : calme-toi. Et la mer devient instantanément calme.

Il y a quelques semaines, les disciples traversaient le lac en pleine nuit. Ils avaient laissé leur maître en Pétrée, et ils s'en revenaient à Capharnaüm en luttant vaillamment contre le vent. Mais bientôt la tempête se déchaîne, et les vagues bondissent dans la barque. Les disciples se croient perdus. Mais soudain une forme blanche se dessine dans la nuit sombre et marche sur les eaux.

La terreur des disciples augmente : c'est un fantôme ! crient-ils avec effroi. C'est moi ! répond la lumineuse apparition. Ne craignez point.

—Seigneur ! répond Simon Pierre, ordonnez que j'aillie à vous.

—Viens, dit Jésus.

Et Pierre va au-devant du Maître en marchant sur les flots.

Et quand Jésus est monté dans la barque, non seulement la tempête s'apaise mais la barque se trouve immédiatement arrivée au rivage de Capharnaüm.

Et bien, mon cher Tullius, pendant cette même nuit je travaillais aussi à la mer de Gènesareth. Je revenais de visiter Garsa, une petite colonie ro-

maine située sur la rive orientale. Une braine légère soufflait du sud-ouest et mes quatre rameurs poussaient mon embarcation assez lentement contre le vent ; tout à coup, la nuit devint plus sombre, et l'ouragan se déclara. Plus impossible de hisser une voile, et nous tentâmes de gagner la côte à force de rames ; mais tous nos efforts étaient inutiles, et la tempête devenait de plus en plus terrible. Le moment vint où nous nous crûmes perdus, lorsque tout à coup, instantanément, le vent cessa de souffler et la mer se calma.

Le changement s'était opéré si soudainement qu'il m'avait paru inexplicable, contraire à toutes les lois de la nature. Or, le lendemain quand j'arrivai à Capharnaüm, un disciple de Jésus me raconta ce qui s'était passé pendant la nuit. C'est son récit que j'ai fidèlement reproduit plus haut.

Mais je ne t'ai pas dit ce qu'on m'a raconté aussi sur la côte orientale du lac au moment où j'allais m'embarquer pour revenir à Capharnaüm. C'est que le jour même non loin de Bethsaïde-Julias, le Prophète avait nourri cinq mille hommes, sans compter les femmes et les enfants, avec cinq pains et deux poissons !

N'y a-t-il donc aucune limite à la puissance de cet homme ? S'il est le maître des éléments, des forces de la nature, de la santé, de la vie, de la mort ; s'il a un égal pouvoir sur les corps, sur les âmes, et sur les démons, il est évidemment un être surhumain.

6 octobre 1881.—MAGDALA.

XVI

LE DRAME DE MACHÉROUS

Caius à Tullius

Ce ne sont plus des idylles, ni des

pastorales, mais un drame des plus tragiques que je viens te raconter.

Tu as gardé le souvenir du prophète Jean, qui accusait publiquement le roi Hérode d'adultère et d'inceste, et qui grêle et de tonnerre. Nous étions harassés et trempons jusqu'aux os lorsqu'enfin, à l'heure du crépuscule, les murailles crénelées de Machérous se sont dressées devant nous.

Notre logement est dans une aile du château qui surplombe un ravin profond. Au fond du ravin gronde un torrent dont les eaux vont se perdre dans la Mer Morte.

Grâce à l'échancrure qu'elles ont creusée dans la montagne nous apercevons au loin un coin de cette mer étrange qui ressemble à du plomb fondu.

C'est l'intendant du roi, Chusa, qui nous a installés. Il m'a présenté à sa femme Joanna, qui m'a demandé des nouvelles de Jésus de Nazareth. Je lui ai dit ce que j'avais appris sur son compte. Elle m'a écouté avec un intérêt très vif, et elle a clos l'entretien en disant : « Moi, je crois qu'il est le Messie attendu. » Chusa m'a fait visiter ensuite le château et ses dépendances. Machérous est une résidence vraiment royale, mais sombre et triste.

Après la visite des appartements ouverts au public, nous sommes entrés dans le donjon, qui est une tour ronde, massive, couronnée d'un parapet, et qui sert de prison, en même temps qu'elle est la partie la plus redoutable des fortifications.

—Avez-vous des prisonniers ? m'a demandé l'intendant.

—Plusieurs, me dit-il. La plupart sont des voleurs et des assassins ; mais le plus fameux est celui qu'on appelle le prophète. — Quel prophète ? Jean le Baptiste,

qui se dit précurseur du Messie et qui est un homme étonnant.

—Je serais curieux de le voir. Vois-tu justement son cachot ? entres. Et le soldat ouvrit la porte toute grande. Le cachot était bien sombre. Un seul rayon de lumière y descendait d'une haute meurtrière ; mais du fond de l'ombre jaillissaient deux rayons lumineux comme des charbons ardents ; c'étaient les yeux du prophète, accablés sur le pavé à la façon des Orientaux.

Enfin, m'apercevant, il se leva, et il dit : « Non, n'apportez-vous la mort ? »

—Non, répondit Chusa, je vous amène un centurion romain qui est en visite au château, et qui a voulu vous voir. Le prophète fixa sur moi ses yeux perçants.

—J'ai connu Cornélius, le centurion de Capharnaüm, dit-il, et vous lui ressemblez. C'est mon parent, lui dis-je.

—Eh bien, si vous lui ressemblez au moral comme au physique, vous êtes un honnête homme.

—Mais mon parent n'a jamais été un de vos disciples ?

JOUETS ET POUPEES A MOITIE PRIX

Voici une chance pour vous de vous procurer de jolies poupées et des jouets pour vos enfants. Notre assortiment est le plus considérable de Québec et nos prix sont les plus bas. Votre choix dans notre assortiment entier des poupées et des jouets à **MOITIE PRIX**



LA COMPAGNIE PAQUET LIMITEE.

DIVISION DU DETAIL, 157-173 RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

FLEURS POUR CHAPEAUX A MOITIE PRIX

Magnifiques fleurs en soie, coton et velours, pour garniture de chapeaux, votre choix dans notre assortiment entier, comprenant toutes les dernières teintes et les plus nouveaux coloris, à **MOITIE PRIX**



VENTE ANNUELLE DE SOLDES DE MARCHANDISES DES FETES



ETONNANTES REDUCTIONS DANS LES MARCHANDISES DE LA SAISON

Des milliers de personnes ont déjà profité de cette vente annuelle de soldes de marchandises de la Saison. Plusieurs se sont procuré des articles qui avaient frappé leur imagination avant Noël, mais qui étaient d'un prix trop élevé pour les moyens dont elles disposaient.

Des escomptes comme ceux que nous offrons actuellement vous permettent d'acheter tout ce dont vous avez besoin à des prix qui vous laissent encore de l'argent dans votre poche. Ne tardez pas trop, déjà il s'est fait des trouées dans nos assortiments. Venez donc pendant qu'il reste encore un bon choix. On se souviendra longtemps de la journée de samedi. **VENEZ DE BONNE HEURE.**

RAYON DES TOILES ET COTONNADES

A de pareils prix, ces lots spéciaux ne dureront pas bien longtemps. La quantité en est d'ailleurs limitée; aussi ceux qui magasinent de bonne heure en auront le premier choix. Remarquez les prix.

TOILE A ROBES

Toile crème et drab, 30 pouces de large, convenable pour robes de dames, prix régulier 40c la verge; prix de vente, la verge... 17 1/2c.

MOUSSELINE FANTAISIE

Mousseline fantaisie de couleur claire, convenant pour robes, valeur splendide à notre prix régulier 50c et 60c la verge; prix de vente, la verge... 32c.

SACS A MAIN DE 45c POUR 29c

Sacs à main pour dames, noirs ou bruns, monture nickel, poignée de cuir, prix régulier 45c pièce; prix de vente de samedi... 29c.

SACS A MAIN de \$1.25 pour 87c

Sacs à main, en cuir noir, pour dames, nouveau patron, monture cuir, poignée de cuir, joli porte-monnaie à l'intérieur, prix régulier \$1.25; prix de vente... 87c.

**ELEGANTE PORCELAINE, SE VENDANT 80c
DANS LA PIASTRE**

Quatre-vingt cents achèteront pour \$1.00 de porcelaine, durant cette vente. Vous pouvez faire votre choix dans notre assortiment entier, le meilleur de Québec, à un escompte de... 20 p. c.

**BAS POUR ENFANTS A PRIX
TRÈS RÉDUITS**

Pensez-y. Bas de laine unie ou à côtes, pour enfants, de la meilleure laine écossaise, points 2 à 6 1-2, de couleur tan, ciel, cardinal, écarlate et blanche, valeur extra à notre prix régulier 15c à 40c la paire; prix de vente finale à un escompte de 20 p. c.

**CHAPEAUX POUR HOMMES A PRIX RÉDUITS**

Votre choix dans notre assortiment entier de jolis chapeaux en feutre pour hommes, de couleur noire ou brune, durs ou mous, dernière nouveauté, à un escompte de 25 p. c.

TISSUS A PARDESSUS ÉGALEMENT

Tissus à pardessus pour hommes, de couleur fantaisie, très pesants, patrons les plus nouveaux, votre choix dans notre assortiment entier à un escompte de... 25 p. c.

**RUGS A 25 POUR CENT
D'ESCOMPTE**

Magnifiques rugs anglais, au-delà de deux cents à votre choix, fond vert, bleu ou rouge, grandeur 2 1-2 x 3 à 4 x 5 verges, chacun d'eux une occasion à nos prix réguliers. Votre choix à un escompte de... 25 p. c.

COUPONS D'ÉTOFFES A ROBES

Les gens se sont empressés de se procurer ces coupons que nous avions annoncés comme devant se vendre vendredi. Des centaines de verges ont disparu. Voici deux spécialités pour samedi.

LONGUEURS DE JUPES

Étoffes fantaisie, de couleur, 42 pouces de large, très 1-2 vgs au coupon, prix régulier \$2.25 le coupon; pour samedi seulement... \$1.58.

LONGUEURS DE ROBES

Magnifique drap de couleur, 42 pouces de large, très 1-2 vgs au coupon, prix régulier \$5.60 le coupon de 7 verges; samedi... \$4.40.

BONBONS DÉLICIEUX

Les Nougats pistaches de Maurel, le bonbon le plus délicieux que vous puissiez acheter, prix régulier \$1.25 la lb. Bon marché de samedi, la lb. \$1.00.

ANIMAUX EN CHOCOLAT

Toutes sortes d'animaux, éléphants kangaroos, etc., en chocolat délicieux, régulier 50c pièce; bon marché de samedi, chacun... 30c.

**BIJOUTERIE EN ARGENT ET EN OR, A
25 POUR CENT D'ESCOMPTE**

Samedi et pendant une semaine à partir de ce jour, vous pouvez faire votre choix dans notre assortiment entier de bijouterie, comprenant, chaînes de montres pour hommes, boutons-chaînes pour manchettes, épinglettes à cravates, bracelets, montres, bagues, épinglettes pour dames, etc., à un escompte de... 25 p. c.

**RIDEAUX, DRAPERIES ET GAR-
NITURES DE MAISONS A
PRIX RÉDUITS**

Vous pouvez faire votre choix dans notre assortiment entier de rideaux en dentelle, portières, supports et garnitures de rideaux, draperies, franges et couvertures de meubles, prix régulier le plus bas de Québec, tout doit disparaître à un escompte de... 25 p. c.

**VENTE A IMMENSE SACRIFICE
DE BELLES FOURRURES**

Samedi, et pendant quelque temps à partir de ce jour, vous pouvez faire votre choix dans notre assortiment entier de magnifiques fourrures et vêtements en fourrures, comprenant pardessus de chat, pardessus fourrés, manchons, étoles, collets, etc., à un escompte de... 25 p. c.

**MANTEAUX POUR DAMES A
33 1-3 POUR CENT**

Voici une chance qui sera appréciée de toutes les dames de Québec. Vous pouvez faire votre choix dans notre assortiment entier de manteaux en étoffe et drap pour dames, toutes couleurs, presque tous les points, prix de \$5.50 en montant, à un escompte de... 33 1-3 p. c.

LE COURRIER DE LA PROVINCE

Comté de Portneuf

ST-AUGUSTIN

M. Joseph Ratté a été élu marguillier, en remplacement de M. Jacques Fiset.

Dimanche soir, les amis de M. Ratté sont allés lui présenter leurs félicitations.

Comté de L'Islet

L'ISLET

La population de L'Islet est actuellement de 2260 âmes : 1569 catholiques, et 640 non catholiques.

Pendant l'année 1907, nous avons enregistré 84 baptêmes, 40 sépultures, 10 mariages.

Durant la semaine qui a précédé la fête de Noël, les paroissiens de L'Islet ont suivi les exercices d'une splendide retraite prêchée par les RR. PP. Saucier, de la maison des Rédemptoristes d'Hochebourg, et V. Marshall, de Sainte-Anne de Beauré. Au cours de la mission, on a fait la rénovation des promesses de Tempérance, et soixante nouveaux membres se sont enrôlés sous la bannière de la "Société de la Croix".

M. l'abbé J. O. Duchesneau, chapelain de l'Orphelinat de Salem, Mass., est actuellement à L'Islet, en visite chez sa sœur Mme Jos. Chât-four.

M. Eugène Menard a été élu marguillier, en remplacement de M. Jos. Bélanger.

M. l'abbé Théodore Labbé, vicaire à Deschambault, est en repos, au sein de sa famille.

ST-PAMPHILE

Une terrible épidémie de fièvre typhoïde a sévi dans notre paroisse depuis le mois de septembre. Voici une liste à peu près complète des victimes : Diana Pelletier, 15 ans, Achille Blodreau, 32 ans, J. B. Etienne Pelletier, 44 ans, Josephine Caron, 19 ans, Virginie Pelletier, épouse de M. Albert Caron, 22 ans, Marie Laure Pelletier, 7 ans, Adelbert Thiboutot, 17 ans, Yvonne Anctil, 6 ans, Edouard Anctil, 28 ans, Marie-Louise Thiboutot, épouse de M. Adelbert Dupont, 20 ans.

Comté de Beauce

BROUGHTON

La fête de Noël et la messe de minuit ont été célébrées avec éclat. Le chœur de chant, sous la direction de M. Pierre Couture, n'a pas peu contribué à relever l'éclat des joyeuses fêtes de Noël.

M. et Mme Vincent de Québec, sont en visite chez leur fils, M. le curé.

STE-MARIE

Un joli concert a été donné par les élèves du collège, aidés par les membres du Cercle Morin, affilié à l'Association Catholique, de la Jeunesse Canadienne. La musique, le chant, et la déclamation ont été fort appréciés.

L'élite des paroissiens de Sainte-Marie s'était donné rendez-vous, pour applaudir aux succès de nos jeunes et les encourager. Un orchestre qui vient pour ainsi dire de naître a fait de la bonne et belle musique.

La recette, au profit d'une œuvre locale a été fructueuse et témoigne de la reconnaissance des paroissiens de Sainte-Marie à l'égard de leur maison d'éducation.

Comme par les années passées, la messe de minuit et la fête de Noël ont été célébrées dans notre église paroissiale avec tout l'éclat et la solennité accoutumée.

Les membres du Cercle agricole ont tenu leur assemblée annuelle pour choisir les directeurs pour l'année 1908. Ont été élus : MM. Clovis Mercier, président, Richard Gilbert, vice-président, Directeurs : Jean Valée, Alfred Gagné, Honoré Gosselin, Hermias Dupuis et George Pecteau.

M. l'abbé J. E. Feuiltaut, curé de notre paroisse.

Le Cercle agricole compte 187 membres. Tous sont désireux d'améliorer leurs terres un peu épuisées et pour réussir, ils achètent de fortes quantités d'engrais chimiques, et font des expériences et se livrent à une culture des plus pratiques.

Suivant la coutume, au jour de Noël, nous avons eu l'élection du marguillier nouveau, M. Napoléon Turcotte a été choisi unanimement pour remplacer M. Auguste Côté.

ST-GEORGES

M. l'abbé Bolduc, vicaire, est parti pour Québec pour y passer le temps des fêtes dans sa famille.

Il y a actuellement 300 à 400 hommes et jeunes gens dans les chantiers. Les salaires sont de \$40 par mois.

M. Thadée Morin a été élu marguillier en remplacement de M. Bélonie Rodrigue.

On annonce pour bientôt le mariage de M. Ernest Lafontaine, employé du Québec Central, et de mademoiselle Alma-Marie Paquet.

On lit dans la "Gazette Officielle" que le village de St-Georges vient d'être érigé en municipalité distincte de celle de la paroisse.

Il y a quelque temps M. Jos. Gagnon, marchand, intéressait des capitalistes de Québec et de Sherbrooke à la formation d'une nouvelle compagnie d'exploitation du bois de pulpe. M. Gagnon est devenu depuis le gérant de la dite compagnie. Nos félicitations et nos souhaits à l'actif gérant.

Comté de Nicolet

ST-PIERRE LES BECQUETS
M. Augustin Lehoullier est dangereusement malade.

MM. Onil Luppén, E. E. M., Léopold Carrignan, E. E. M., Chs. Polson, J. Beaudet et Antonio Beauchemin sont en vacance ici.

Une assemblée a été tenue le 29 dernier, les orateurs ont été MM. Monk et Pelland, ils ont captivé l'attention des auditeurs par une intéressante discussion sur l'administration du gouvernement fédéral. La campagne électorale est maintenant terminée ; tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait au milieu de notre brave population de St-Pierre. Dieu veuille qu'il en soit toujours ainsi ! Il est si beau de voir des citoyens paisibles se conduisant toujours suivant les dictées de la saine raison !

Comté de Champlain

STE-THÉCLÉ
Le 22 décembre, avait lieu, après la messe paroissiale, l'élection d'un nouveau marguillier pour remplacer M. Louis Plamondon, sortant de charge. C'est M. Charles Tessier, citoyen distingué, qui fut choisi à l'unanimité.

STE-GENEVIEVE DE BATISCAN
A une assemblée des paroissiens, le 22 décembre, M. Pierre Vézina a été élu marguillier en remplacement de M. Joseph Massicotte.

A Batiscan la saison de pêche au petit poisson est ouverte depuis quelques jours et la moisson paraît devoir être abondante. Déjà un bon nombre de cabanes sont descendues sur la glace.

ST-ADOLPHE

Le 29 décembre, M. Théodore Hamelin a été élu marguillier.

Les commissaires d'école se préparent à construire une école dans le village, et sont disposés à confier les classes aux Soeurs "Filles de Jésus".

Le sermon de Noël a été donné par M. l'abbé Téléphore Groulx, professeur au Séminaire des Trois-Rivières.

STE-ANNE DE LA PERADE

La fête de Noël a été célébrée solennellement ici. Les paroissiens se sont rendus en foule à la messe de minuit et à celle du jour. Près de mille personnes se sont approchées des sacrements. La messe de minuit a été chantée par M. le curé et celle du jour par M. le vicaire et le sermon a été donné par le R. P. Ignace, Franciscaïn des Trois-Rivières.

M. le vicaire et MM. les Commissaires font actuellement la visite annuelle des écoles qui sont fréquentées par environ 400 enfants. Outre ces écoles il y a le couvent des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame, dirigé par 8 religieuses et fréquenté par 45 pensionnaires et 125 quart-pensionnaires et externes et le collège des Frères du Sacré-Cœur, dirigé par 10 religieux et fréquenté par 50 pensionnaires et 100 quart-pensionnaires et externes.

ST-PROSPER

Lundi dernier, St-Prosper de Champlain, les services et sépulture de feu M. Ovide Massicotte, époux de Mme Rebecca Bourbeau. Le défunt était le frère de M. l'abbé Massicotte, de l'évêché et du Rv. Frère Directeur du collège commercial de Ste-Anne.

Un groupe d'anciens disciples, dont faisait partie le défunt, et tous enfants de la paroisse St-Prosper, nous prie de publier la résolution suivante adoptée à une récente réunion :

"Que l'Association assiste en corps aux funérailles et porte le deuil pendant un mois."

"Qu'une grande messe soit chantée au nom de l'Association pour le repos de l'âme du défunt et que chaque membre fasse dire une messe basse à la même intention."

Comté de Québec

ANCIENNE-LORETTE

On nous a annoncé aujourd'hui au prône, qu'un généreux paroissien venait de faire à l'église, un don de \$5,000 dans le but de la pourvoir de trois magnifiques autels. Avec \$1000 que M. le curé a bien voulu nous donner déjà, ceci fait un cadeau de \$6,000 reçu dans l'espace d'un mois à peine. Nous félicitons nos généreux donateurs et surtout nous les prions de bien vouloir accepter nos sincères remerciements.

M. H. Tétu, délégué par Mgr l'Administrateur, sera ici le 9 janvier courant et tiendra une assemblée au sujet du parachèvement de l'intérieur de notre église.

ST-AMBROISE

M. François Rochette a été élu marguillier en remplacement de M. Martial Légaré. Au premier nous offrons nos félicitations et au second nos remerciements pour ses bons services rendus à la Fabrique de St-Ambroise.

Il est regrettable que chaque année le choix des marguilliers donne lieu à de désagréables discussions. On aurait tout à gagner en s'unissant, puisqu'il s'agit au fond d'une oeuvre religieuse.

Comté de Stanstead

MAGOG

Les officiers élus du Cercle St-Louis, No 27, de l'Union St-Pierre, pour l'année 1908 sont les suivants : O. Lépine, président, J. L. Mazurette, substitut, J. L. Sasseville, vice-président, Nap. Pavreau, ptre., sec.-arch., Alf. Tourigny, sec.-financier, Alf. Paradis, trésorier, M. Cartier, commissaire, Arth. Benoit, introducteur, J. O. Goyette et E. C. Cabana, médecins-conjointes, E. Paradis et E. Alard, auditeurs.

M. Alexandre Bédard, E. A. M., Emilie Audet, E. E. L., M. J. L. Audet, E. E. D., de Montréal sont en vacances pour quelques jours chez leurs parents.

Comté de Mégantic

THETFORD MINES

Dimanche le 22 décembre, à 3 heures après-midi, M. l'abbé J. G. Gaudin jusqu'à son cou, où elle s'attachait.

Pour que le feu n'atteignît point ses cheveux d'or, il l'enserrait, et lentement, avec mille précautions, insensible aux flammèches, aux étincelles, aux fumées qu'il traversait à nouveau, il redescendait.

Alain Touffu l'attendait au bas de la tragique échelle.

—Ma fille ! Rends-moi ma fille ! —Attends, dit le condamné.

Il la reprit à nouveau, l'éleva à deux mains au-dessus de sa tête pour la montrer à la multitude, et cria :

—Alice Touffu ! Parce que tu as crié grâce, là-haut, pour le condamné ; parce que tu ressembles à Suzanne Côttereau, ma sœur, et que ma mère t'aimerait ; afin, ma fille, que tu aies l'âme plus belle que celle de ton père, voilà !

Il l'embrassa, et la foule éclata en bravos.

Une voix, une stature, un courage de chef avaient paru au milieu d'elle. Alain Touffu s'était jeté sur Alice, et hurlait à nouveau :

—Qu'on le pend !

—Attends ! dit Jean Chouan.

Il reprit le gibet dont la tête flambait au milieu de l'incendie, et le renversant aux pieds de l'énergumène :

—Prends, dit-il, et va le replanter.

Le bois tombe à terre avec un bruit épouvantable. Alain Touffu blême de frayeur, avait sauté en arrière. La foule cria :

—Grâce pour Jean Chouan ! Qu'on le délivre ! C'était promis.



Traitement de la Figure par Procédé Scientifique.

Coiffures les plus Modernes

Postiches en Tous Genres.

Toupettes pour Chevelures.

Manicure. Massage.

Traitement Spécial pour le Cuir Chevelu.

Personnel Courtois et Empressé. Satisfaction Garantie.

J.A. LAPOINTE & CIE

PERRUQUIERS-COIFFEURS....

236, rue St-Jean.

TELEPHONE 633

JOSEPH BEAUDRY

PHOTOGRAPHE

MUSIQUE EN FEUILLES : PIANOS KNABE, NEWCOMB ET DOMINION, ORQUES DOMINION, PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES

263, RUE ST-JEAN

QUÉBEC, CANADA

CARTES D'AFFAIRES

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

(MEMBRES A. A. P. Q.)

14, RUE SAINT-JOSEPH

SAINT-ROCH, QUÉBEC

Téléphone 2421

Dr J. VAILLANCOURT

(Ex-élève des Hôpitaux de Paris)

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, Oreilles, Nez, Gorge, Hémorroïdes, Constipations.

11 à 12 h. A.M. et de 2 à 5 h. P.M.

Bureau du Soir : 7 à 8 P.M. les Lundi, Mercredi et Vendredi.

49, rue St-Louis. Tél. 1471

Docteur P. A. Gastonguay

GRADUÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Elève des Hôpitaux de Paris, Berlin, Vienne et Londres.

SPECIALITÉS : MALADIES DES FEMMES ET DES ENFANTS

Heures de Consultation : 2 à 5 P.M. et 7 à 8 P.M.

--- TELEPHONE 1821 ---

59 rue Ste-Ursule, Québec

Dr. A. VALÉE

Professeur à l'Université Laval

Directeur des Laboratoires de l'Hôtel-Dieu

SPECIALITÉ : Maladies de l'Estomac

Heures de consultation : 1 à 2 et 5 à 8 le soir

22, RUE SAINTE-ANNE

TELEPHONE 1757

Dr A. E. BEDARD

(Ex-élève des Hôpitaux de Paris)

Spécialités : Maladies des Oreilles, du Nez, de la Gorge et des Poux (Tuberculose)

Consultations : de 10 h. à 12 h. A.M. et de 7 h. à 8 h. P.M.

Bureau : 38, rue St-Joseph.

Dr ROBERT MAYRAND

MÉDECIN

(Ancien élève de l'Institut Pasteur et des Hôpitaux de Paris.)

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ LAVAL

Spécialité : Maladies de la peau et du cuir chevelu.

59, rue STE-URSULE. - Tél. 1317

Dr ODILON LECLERC

(Ancien Elève des Hôpitaux de Paris)

Consultation : de 10 h. à 12 h. p.m. et de 7 h. à 8 h. p.m.

Spécialité : Maladies de l'estomac, de l'intestin, du cœur et du poulmon.

370, rue St-Joseph. - Tel. 2394

BEDARD, CHALOUET & PREVOST

AVOCATS

23, RUE ST-LOUIS, QUÉBEC

(En face du Palais de Justice)

J. E. BEDARD, LL. D., C. R.

PH. V. CHALOUET, LL. B. J. A. PREVOST, LL. L.

Suivant les Cours des districts de Bonaventure et Montserrat.

28 déc.—12m.

QUALITÉ

C'est par l'excellente qualité de ses fourrures, tout aussi bien que par l'immense assortiment de ses marchandises toujours en magasin, que la maison J. B. LALIBERTÉ a pris sa place comme la plus importante dans la ligne d'affaires au Canada. "Plaire à sa clientèle" est le motto de M. J. B. LALIBERTÉ et jamais ses nombreux employés n'oublient que tout en prenant l'intérêt de leur Patron, il leur faut plaire à tous ceux qui les patronisent. Une visite à l'établissement suffit pour vous persuader que l'assortiment de fourrures manufacturées ou en peaux est aujourd'hui plus considérable que par les années passées.

J. B. LALIBERTÉ

ST-ROCH, - QUÉBEC.

COMPAGNIE CHINIC

QUÉBEC

MARCHANDS QUINCAILLIERS DE DÉTAIL

RUE DE LA FABRIQUE, 28

BOUTEILLES THERMOS. Elles conservent le thé, le café, le lait ou n'importe quel liquide, chaud pendant 24 heures ou froid pendant 48 heures.

PATINS, de hautes marques : Boher, Star, Lunn, etc.

COUTELLERIE DE SHEFFIELD. Manches en ivoire, rine, en ébène et en corne de cerf.

SERVICES A DÉPECER avec ou sans étuis.

CUILLERS, FOURCHETTES, POTAGÈRES ET COU-TEAUX en nickel et en argent, pour table, dessert ou thé.

COUTEAUX DE CUISINE de toutes grandeurs, toutes formes et tous usages.

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'EPARGNES

HAUTE-VILLE (Bureau-Chef) 21 rue St-Jean, en face de la Cote du Palais

ST-ROCH : 78 rue St-Joseph

ST-SAUVEUR : 801 rue St-Valier

ST-JEAN-BAPTISTE : coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean

BASE-VILLE : coin Cote La Montagne et rue St-Pierre

LEVIS : 108 rue Commerciale

LA CAISSE REÇOIT DES DÉPÔTS DE 25 CENTIMS ET PLUS

Intérêt accordé du jour même du dépôt et sur la balance de chaque jour

DÉPÔTS REÇUS PAR LA MALLE

J. A. GAGNON & FRERES

FABRICANTS DE BISCUITS ET EPICERIES EN GROS

216-222 rue St-Valier

NOUS FABRIQUONS 100 VARIÉTÉS DE BISCUITS AINSI QUE "SIROP SUPERIEUR"

Nous gardons toujours en Stock un Assortiment complet de Bonbons, Cigares, Tabac en Feuilles et en Paquet, et Epicerie générale

TOUTE COMMANDE REÇUE PAR LA MALLE SERA EXPÉDIEE PROMPTEMENT

FEUILLETON DE L'ACTION SOCIALE No. 9

JEAN CHOUAN

PREMIERE PARTIE

LE FAUX-SAUNIER

(1778)

La loge du Haut-Misdon

Le gibet semblait un arbre mal équarri, où des chevrons avaient été plantés pour servir d'échelle au bourreau jusqu'au faite. Il ressemblait à la croix du Brand-Chêne.

Jean Chouan l'étreignait, tendit ses muscles, et d'un seul trait, l'arracha du sol avec un : han ! d'effort et de victoire.

—Han ! fit la foule aux alentours comme un écho.

Sur la forte épaule, l'arbre un instant oscilla, entraîné par la barre transversale clouée à son sommet. Et le peuple eut un recul de terreur sous la menace de ce géant colossal.

Un remous de mille spectateurs ondula devant lui, jusqu'au bord des rues avoisinantes.

Le dos du Chouan lui-même avait plié. Jamais son échine de bûcheron n'avait soulevé pareil fardeau.

Mais le gibet peu à peu reprit l'équilibre, demeura immobile, incliné et formidable sur l'épaule de l'athlète. Et Jean Chouan s'éleva.

Devant lui, la foule se fendait. Il marchait à pas lents vers l'incendie, et un Christ gigantesque portait sa croix.

Les reflets du feu ensanglantèrent le bois au-dessus de sa tête ; et son visage, à mesure qu'il approchait de ce calvaire ardent, s'auréolait d'une lueur.

La tête du gibet heurta enfin la muraille, se redressa lentement, atteignant le balcon d'Alice.

Un silence d'angoisse, d'enthousiasme et de prière planait à nouveau sur l'étendue. Alain Touffu lui-même se taisait, épouvanté.

Le long des chevrons où le bourreau avait grimpé déjà pour le pendre, Jean Chouan monta pour sauter la fille de son persécuteur.

La flamme léchait la potence au sommet ; Jean Chouan passa tout à travers.

Arrivé là-haut, il s'agrippa au balcon d'une main et tendit l'autre. Alice Touffu s'y cramponna, il la descendit.

dit jusqu'à son cou, où elle s'attachait.

Pour que le feu n'

LA FÊTE DU JOUR

Sainte Geneviève, patronne de Paris.
Née à Nanterre en 433, morte à Paris en 512.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

OBSERVATOIRE DE TORONTO

Pronostics des prochaines vingt-quatre heures pour le district de Québec: Beau et froid modéré. Vent d'Ouest.
Note du temps: La température est modérément froide dans tout le Canada. Les observations de ce matin donnent comme plus basses températures: Chatham, N. B., 8 degrés en-dessous de zéro; Rockville, 4 degrés; Québec et Port-Arthur, zéro.

LES RETARDS

Nous espérons que, d'ici quelques jours, les irrégularités dont plusieurs de nos abonnés ont eu à se plaindre dans la distribution du journal auront définitivement cessé. Personne, certes, n'en sera plus heureux que nous.

Nous n'avons rencontré chez les fonctionnaires de l'administration postale québécoise que le plus évident bon vouloir, mais nous nous sommes heurtés à une interprétation littérale des règlements postaux qui nous a suscité des ennuis et des retards inattendus.

Ainsi, les employés ont dû peser chaque colis expédié par nous, au lieu de faire une pesée générale. Le résultat, c'est que, très souvent, le journal mis à la poste dans l'après-midi n'a pu quitter Québec que le lendemain, au grand déplaisir de nos abonnés et de notre administration.

Mais tout cela achève.

Nous publions en deuxième page, à titre documentaire, le texte de la motion de M. N. K. Lafamme, demandant une commission rogatoire.

CONSEIL DES MINISTRES

Il y a eu réunion du cabinet ce matin à 11 h. Tous les ministres étaient présents.

L'honorable M. Gouin est parti cette après-midi pour Montréal où il passera la journée de demain.

Le Lieutenant-Gouverneur, Sir L. A. Jetté était aux bureaux du parlement ce matin.

FEU M. NARCISSE RIOUX

Ce matin, à eu lieu, à la Basilique au milieu d'un grand concours de parents et d'amis le service anniversaire du regretté M. Narcisse Rioux.

Le service a été chanté par Mgr. Faguy assisté de MM. les abbés L. Larue et J. S. Lemay servant comme diacre et sous-diacre.

Au chœur de l'orgue se tenaient les chœurs ordinaires de la Basilique qui se sont acquittés de leur fonction avec la maîtrise qu'on leur reconnaît.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La messe de minuit du jour de l'an, s'est célébrée cette année, à St-Roch, au milieu d'un regain de splendeur.

Elle fut précédée d'une heure d'adoration au cours de laquelle, Mgr. Gauvreau monta en chaire et fit à ses paroissiens les souhaits que son cœur de père formait pour eux.

L'immense foule, qui emplissait la nef, les arcades, écoutait recueillie ces paroles dont l'émotion trahissait l'indiscrutable sincérité.

Avec la messe célébrée par Mgr. Gauvreau lui-même, commença le long défilé des communions.

Des voix enfantines, qu'on eût dit venir du ciel, se faisaient entendre, chantant les plus populaires cantiques de Noël.

Au bas, dans la nef, la foule reprenait en chœur, et le chant de cette masse d'hommes ébranlait les voûtes du temple.

Une fois les communions terminées, Mgr. Gauvreau, remonta en chaire pour dire à l'auditoire tout le bonheur qu'il éprouvait.

« Il semble, dit-il que cette année, commencée par la prière et la communion, ne pourra pas être malheureuse et puis la foule s'éleva lentement au dehors. A la porte de l'église c'étaient de joyeux groupes se souhaitant bonne et heureuse, et en voyant toutes ces figures épanouies, on se rappelait malgré soi ces paroles de Mgr. Gauvreau: Cette année si bien commencée ne peut pas être malheureuse! »

Cette année, vu l'absence de S. G. Mgr. l'Archevêque il n'y a pas eu de réception à l'Archevêché.

Cette année, comme à l'ordinaire, les paroissiens de la Basilique sont allés en foule présenter leurs hommages à Mgr. Faguy qui les a reçus avec sa bienveillance accoutumée.

PIANO MASON & RISCH

M. J. E. Gauvreau, instituteur de l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne de St-Sauveur, vient de faire l'acquisition d'un magnifique piano Mason & Risch, Style Louis XV.

Cet instrument a été choisi chez: C. ROBITAILLE, 320, rue St-Joseph, Québec, qui est le seul agent pour le district de Québec.

"L'EVENEMENT" CONDAMNÉ

M. le juge Lemieux donne gain de cause aux vingt et quelques députés qui ont poursuivi ce journal

L'hon. juge Lemieux a rendu jugement ce matin, dans la fameuse cause de Gouin vs "l'Evenement". Cette décision règle vingt poursuites pour libelles intentées par autant de membres de la Législature à notre confrère pour un article publié le 23 février 1907 et que nos ministres et députés ont trouvé injurieux pour la députation provinciale et pour chacun d'eux en particulier.

Le savant magistrat a longuement motivé son jugement. Après avoir rappelé les faits de la cause, il a prétendu que certaines expressions employées dans l'article incriminé, qualifiant de "fous" et de "misérables" les ministres et les députés qui avaient voté l'inscription au procès-verbal de la Chambre d'une lettre du baron de l'Épée à l'hon. M. Jean Prévost, étaient condamnables et de nature à porter atteinte à la bonne réputation de la Législature. Dans ce cas chacun des membres de ce corps avait un droit d'action contre "l'Evenement". Le tribunal ne veut pas restreindre la liberté de la presse dont le droit de critiquer est indiscutable et indiscuté; il n'a d'autre désir que de mettre un frein à la licence et de réprimer les excès de langage. La défense a prétendu que les expressions reprochées à "l'Evenement" sont d'un usage courant.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales commencent un peu à attirer l'attention des électeurs municipaux. Plusieurs candidats ont déjà manifesté leur intention de faire la lutte dans différents quartiers; d'autres sont sur le chemin, à faire signer même des bulletins de présentation; d'un autre côté, dans certains milieux, on semble vouloir insister, afin que les élections actuelles ne soient pas changées.

Le principal changement qui occupe l'esprit des électeurs municipaux est celui qui se produit à propos de l'élection du maire qui est maintenant élu par les électeurs au lieu des échevins. On semble croire que de son propre mouvement le maire Gagneux permettra que son nom soit mis en nomination pour les prochaines élections.

Il semble presque certain que l'hon. M. Taschereau ne briguera pas les suffrages des électeurs du quartier St-Pierre. Les nouvelles fonctions dont il est revêtu ne lui laissent pas le temps suffisant pour s'occuper sérieusement des intérêts de son quartier.

Il est rumeur que le Major W. H. Davidson serait candidat dans la division St-Pierre. Dans le quartier St-Louis la lutte se fera entre l'ex-échevin Cummings et l'échevin Hall.

L'échevin Tanguay ne briguera plus les suffrages des électeurs du quartier du Palais et un certain nombre d'électeurs de ce quartier ont demandé à M. L. A. Cannon de laisser mettre son nom en nomination. On croit que M. Cannon acceptera.

NOUVELLES LOCALES

A L'HOSPICE SAINT-ANTOINE

Lundi dernier une cérémonie, à la fois délicate et touchante, réunissait à l'Hospice St-Antoine de St-Roch, Mgr. Gauvreau, MM. le chanoine Thivierge, les abbés Emile Gagné, Cyp. Larivière, aumônier, C. Garneau, Emile Gauvreau, Albert Labrecque, G. Côté, E. Maurais, ainsi que les marguilliers de la paroisse.

Il s'agissait de distribuer aux 120 pauvres de l'Hospice, les éternelles que l'Inlassable charité de Mgr. Gauvreau, bien secondée d'ailleurs, par les marchands de St-Roch, avait su réunir.

Il va sans dire que parmi les cadeaux donnés, on ne voyait pas de ces coûteuses superfluités, bonnes tout au plus, pour ceux qui ne savent que faire de leur argent.

Mgr. Gauvreau, en homme pratique qu'il est, avait voulu que ses pauvres pussent tirer un utile parti des objets distribués.

Aussi comme elle était sincère d'émotion la voix du bon vieillard, qui se faisant l'interprète de tous, présentait à Monseigneur une adresse, où éclataient à chaque ligne les notes de la reconnaissance.

Mgr. Gauvreau fit une réponse appropriée, et la joie, la gaieté ne cessa de régner dans cette assemblée dont la charité avait été l'inspiratrice.

SAINT-ROCH DE QUEBEC

Une foule énorme assistait à la messe de minuit du premier de l'an, dont la concession a été une si belle marque de bienveillance de S. Pontife Pie X. Cette messe a été précédée d'une heure d'adoration au pied du T. S. Sacrement.

A minuit Mgr. Gauvreau commença la messe. Les congrégations remplissaient le chœur pendant que deux haies de soldats de la Garde Champlaine, faisaient la garde au pied de l'autel.

Plus de 3,000 communions ont été distribuées, Mgr. Gauvreau fit l'action de grâces, et ses souhaits de bonne année à ses paroissiens.

Puis bénédiction du T. S. Sacrement pendant que la Garde présente les armes et que les cloches sonnent.

Il y a eu à St-Roch pendant 1907: 327 baptêmes; 112 mariages; 421 sépultures.

Société des Artisans Canadiens-Français
Succursale de Québec No. 2

AVIS

Mardi, le 7 janvier, à 8 h. P. M. précises, aura lieu dans les salles de réunions de la Succursale de Québec, bâtie à l'UNION ST-JOSEPH, 261 rue St-Joseph, la première assemblée ordinaire du mois, à laquelle seront proposés les officiers pour le terme de 1908.

L'élection des officiers proposés se fera à la dernière assemblée du mois, le 21 janvier, à la même heure, et l'installation à celle du premier mardi de février.

Les membres sont tout particulièrement invités d'assister à ces assemblées.

Par ordre,
L.-N. VALLERAND,
Sec.-Trésorier.

MORT SUBITE

Dans le cours de la matinée, M. Robert Lawson, ouvrier préposé aux bagages, résidant au No 52, rue St-Patrice, est tombé foudroyé dans la côte Lantagne. On l'a transporté chez M. Walling marchand de tabac, le Coroner tiendra une enquête.

FEU MADAME J. B. C. HEBERT

Les funérailles de Madame J. B. C. Hebert ont eu lieu hier matin à l'Eglise St-Jean-Baptiste au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le deuil était conduit par MM. Paul et Maurice Hebert, ses fils, Jos. Lachance, Louis Demers et A. Fréchette ses gendres.

Madame Hebert était l'épouse de feu le notaire J. B. C. Hebert et mère de Mesdames Alexandre Fréchette, Louis Demers et Jos. Lachance, de Melles Bernadette, Aline et Gabrielle Hebert.

NOTE PERSONNELLE

M. l'abbé Jos. Dumont, vicaire à l'église Ste-Anne de Woonsocket, R. I., est venu pour les fêtes du Jour de l'An dans sa famille à Lévis.

Il nous a fait l'honneur d'une visite à nos bureaux ce matin. Il retournera à Woonsocket ce soir.

TRAIN SPECIAL POUR ST-JOACHIM

Dimanche le 5 Janvier pour l'avantage des personnes qui desiront se rendre à St-Joachim par le Q. R. L. & P. Co. le train qui laisse Québec à 10.00 A. M. se rendra à St-Joachim.

TABAC "LE CLAIRON"

En prime au Théâtre Populaire

Afin de mieux faire connaître la valeur du tabac à fumer et à chiquer "LE CLAIRON" la maison F. X. DUSSAULT a décidé de le donner en prime au Théâtre Populaire durant la semaine prochaine.

Deux gros paquets valant 10 cts. seront donnés pour 5 cts. à tout porteur de billet d'admission au Théâtre.

UNION ST-JOSEPH DU CANADA

CONSEIL No. 29

Vendredi, à 8.30, P. M., il y aura assemblée régulière des Membres et perception de la prime mensuelle de Janvier, à la Salle du Conseil, No 133, rue St-Joseph. Tous les membres sont cordialement priés d'y assister.

CHS. MAILLE, Président.
E. SAUCIER, Secrétaire.

LES FIEVRES TYPHOIDES

(Service spécial)

Ottawa, 3.—Les fièvres typhoïdes font rage à Hull depuis plusieurs semaines, malgré les efforts des autorités municipales pour améliorer le système d'égout, cause reconnue de tout le mal. Un seul médecin, parmi ses patients, en compte vingt-trois atteints de cette terrible maladie et d'après ce monsieur, la situation ne s'est pas encore améliorée dans la dernière semaine.

ECHAPES DU NAUFRAGE

(Service de la Presse Associée)
New-York, 3.—Sept matelots naufragés, les seuls survivants de la barque norvégienne "Germania", ont été ramenés à terre aujourd'hui par des caboteurs. Ils ont eu fort à souffrir pendant les quelques jours qu'ils ont passés sur leur épave.

DEPECHE TELEGRAPHIQUES

DERNIERE HEURE

VICTOIRE LIBERALE A TORONTO

(Service spécial)

Toronto, 3.—Après une lutte très vive, M. Joseph Oliver, libéral, a été élu maire de Toronto, le 1er janvier, par un vote de 14,022 voix. Il avait à lutter contre trois candidats conservateurs et un candidat socialiste. 7,172 votes ont été donnés à M. G. R. Geary, 6,504 à M. Beattie Nesbitt, 3,701 à M. James Simpson, candidat socialiste, et 964 à M. Miles Vokes.

Voici le résultat détaillé de l'élection:

Maire.—Joseph Oliver.
Bureau de contrôle.—Hocken, Spence, Ward, Harrison.
Echevins.—1er quartier, Chisholm, Stewart, Sanderson; deuxième quartier, Church, Hales, Foster; troisième quartier, McBride, Bengough, Bredin; quatrième quartier, Vaughan, McMurich, Lysle; cinquième quartier, Graham, Whitlock, Keeler; sixième quartier, McGhie, Graham, McCausland.

ANNIVERSAIRE D'UNE DEFAITE

(Service de la Presse Associée)

Saint-Petersbourg, 3.—Hier, jour anniversaire de la reddition de Port Arthur, la cour n'a pas siégé pour la continuation du procès du général Stoessel. L'enquête sera reprise aujourd'hui.

CONSPIRATEURS RUSSES

(Service de la Presse Associée)

Saint-Petersbourg, 3.—La police a arrêté 19 personnes accusées d'avoir conspiré pour assassiner l'impératrice douairière Maria Fodorovna à son retour d'un voyage à l'étranger. Il y a trois semaines. Tous les détails de l'affaire ont été tenus secrets.

EXPLOSION DANS UNE MINE

(Service de la Presse Associée)

Rochester, 2.—Dans une explosion à la Rochester Fire Works Company, deux jeunes femmes furent tuées et deux autres blessées. On ignore les causes de l'explosion.

L'OR ET L'ARGENT

(Service de la Presse Associée)

Washington, 3.—La production de l'or aux Etats-Unis est tombée de \$4,752,491 en 1907, comparée à celle de 1906, tandis que la production de l'argent fin a augmenté de plus d'un million d'onces.

La production de l'or dans l'Alaska a diminué d'un peu plus de \$3,000,000, d'après le rapport préliminaire du directeur de la Monnaie, publié ces jours derniers.

QUERELLE REDMOND-O'BRIEN

(Service de la Presse Associée)

Dublin, 3.—John Redmond, chef du parti parlementaire irlandais, vient de publier une déclaration expliquant les démarches faites pour amener la réconciliation de Wm O'Brien, député nationaliste de Cork, avec le parti irlandais.

La réconciliation n'a pas encore été effectuée parce que M. O'Brien a demandé la convocation immédiate d'une convention nationale sur une nouvelle base de représentation, ce à quoi M. Redmond n'a pas voulu consentir.

Le chef irlandais prétend qu'en acceptant les demandes de M. O'Brien, les directeurs du parti irlandais censureraient par le fait leur propre chef et abdiqueraient leur autorité. Il déclare en outre que la campagne menée en faveur de la convocation immédiate d'une convention n'a pas pour but de réaliser l'unité, mais de provoquer la discorde.

DIPLOMATIE JAPONAISE

(Service de la Presse Associée)

Washington, 3.—Le conseiller Miyakawa, chargé d'affaires de l'ambassade japonaise, a déclaré qu'il ne connaît rien de la prétendue activité déployée par son gouvernement pour importer du Chili du salpêtre et du yuca pour ses fabriques d'explosifs. La nouvelle avait été apportée par des voyageurs arrivant d'Iquique.

OPÉRATIONS FRAUDULEUSES

(Service de la Presse Associée)

San Francisco, 3.—Un autre chapitre est venu s'ajouter au récit du scandale de la "California Safe Deposit & Trust Co." Au cours d'un contre-interrogatoire très serré, M. L. Storrs, teneur de livres de la Compagnie, a avoué que d'après les ordres de J. Dalzell Brown le gérant actuellement en prison, et de J. D. Robertson, l'assistant secrétaire en fuite, il avait fait lui-même les entrées dans les livres. Il ressort de cette confession que plus de \$1,000,000 a été ajouté à l'actif de la banque dans le but de tromper les commissaires de l'état et que \$500,000 ont été mis au compte de Brown, Walter J. Barnett et la "San Francisco & San Joaquin Coal Coy." Afin de balancer ses livres Storrs ajoute qu'un montant semblable avait été chargé contre les dépositaires.

CONCILIATION

On espère que la semaine prochaine, les employés et les patrons de la manufacture Hovins pourront venir à une entente.

COMMENTAIRE FRANÇAIS

(Service de la Presse Associée)

Paris, 2.—Quelques journaux de Paris, entr'autres le "Matin", qui se sont beaucoup occupés des probabilités de la guerre entre les Etats-Unis et le Japon, rapportent qu'ils ont reçu par câble la nouvelle que le Japon refusait les conditions des Etats-Unis quant à ce qui touche l'immigration. Ce fait coïncidant avec la décision du département de la marine de tenir la flotte des torpilleurs et de navires de guerre en croisière sur le Pacifique, sera un sujet suffisant pour faire élever la guerre à la première alerte. Le "Matin" considère ces deux coïncidences comme très significatives et émet l'opinion que le Japon semble avoir l'intention de hâter les négociations diplomatiques avant que la flotte soit entrée dans les eaux du Pacifique. Le "Matin" affirme que la situation actuelle est absolument analogue à celle qui existait avant la déclaration de la guerre Russo-Japonaise.

CADAVRE D'UN NOYÉ

(Service spécial)

Montréal, 2.—On croit que l'inconnu dont le cadavre a été retiré du fleuve au blockbridge, dimanche, est celui de Joseph Lacerte, des Chutes Shawinigan.

M. BEAUPARLANT MALADE

(Service spécial)

Montréal, 3.—M. Beauparlant, M. P. de St-Hyacinthe, est dangereusement malade d'un érysipèle aigu.

CADAVRE D'UN SUICIDÉ

(Service spécial)

Montréal, 2.—L'inconnu dont a trouvé le cadavre, rue Nazareth, hier matin, avec une balle dans la tête, est un Italien du nom de Giuseppe Cessant. Découragé par un long chômage, il s'est suicidé.

UN LYNCH

(Service de la Presse Associée)

Brookhaven, 2.—La foule a lynché un nègre dont le nom était inconnu. On l'accusait d'avoir tué un policier à Oakvale, dans la nuit de mardi.

BANQUE D'ANGLETERRE

(Service de la Presse Associée)

Londres, 2.—Les directeurs de la Banque d'Angleterre ont remonté aujourd'hui le taux minimum de l'escompte de six à sept pour cent. C'est là le résultat de la crise financière aux Etats-Unis et du meilleur état du marché monétaire en Allemagne.

ATTENTAT EN RUSSIE

(Service de la Presse Associée)

Lamara, Russie, 2.—Le colonel Bolroff, chef de la gendarmerie du district, a été tué aujourd'hui, en pleine rue, d'un coup de revolver.

NOUVELLES MARITIMES

(Service de la Presse Associée)

New-York, 3.—Les paquebots suivants sont arrivés aujourd'hui: "Estonia" venant de Liban et de Rotterdam; "Lusitania" venant de Liverpool et de Queenstown de même que le "Celtic".

DEPART DE M. DALLEMAGNE

(Service spécial)

Montréal, 2.—Le départ de M. Henry Dallemagne, consul français à Montréal, un an à peine après son arrivée ici, ne surprend personne.

Dans les milieux officiels, on disait ce soir que son remplaçant, M. Joseph de Saynes, est précédé au Canada par une réputation diplomatique et des convictions religieuses qui lui acquiescent la sympathie de nos compatriotes, dès son arrivée ici. On sait que M. Dallemagne n'a jamais nié qu'il ne fût franc-maçon quoique la chose ait été publiée dans quelques journaux et revues canadiens.

D'après ce qu'on nous répète, M. Dallemagne aurait lui-même demandé son changement.

LES ELECTIONS PARTIELLES

(Service spécial)

Ottawa, 3.—A la dernière assemblée du cabinet, la principale mesure discutée fut le projet de loi de l'hon. M. Aylesworth amendant la loi des élections. On n'a pas l'intention d'y faire un changement radical mais simplement d'y apporter certaines modifications tendant à faire disparaître toute forme de corruption électorale et à rendre plus sévères les peines qui y sont attachées.

A la même réunion du conseil, les élections pour les comités de l'Anstend et de South Huron ont été fixées au 22 janvier la nomination devant avoir lieu le 15 du courant.

SUCCESSION DE M. CUYOT-DESSAIGNE

(Service spécial)

Paris, 3.—On considère comme probable l'offre du portefeuille de la Justice à M. Jean Cruppi, un des vice-présidents de la chambre. Il représentera comme avocat la comtesse de Castellane dans le récent procès en divorce intenté par cette dernière à son mari.

Les plus belles Pipes et les meilleures chez J. E. CAUVIN & FRÈRE, 70 rue St-Jean.

RODEURS DE NUITS

(Service de la Presse Associée)

Nashville, 3.—Une dépêche reçue par télégraphie sans fil et venue de Russellville, annonce que cette petite ville, de près de 4000 habitants, a été assaillie cette nuit, vers minuit et demi, par une bande de rodeurs de nuit, au nombre de soixante à soixante et dix. Ces brigands ont semé la terreur dans toute la ville. Ils incendièrent les entrepôts de tabac de la F. G. Work & Co après avoir employé la dynamite. On incendia également les bûches de la American Snuff Co, les moulins à planer de Roberts et Brown. Trois autres maisons sont plus ou moins endommagées. Plusieurs coups de fusil furent tirés et deux hommes ont été blessés. La gare du chemin de fer Louisville et Nashville fut aussi légèrement endommagée par les flammes. Cette attaque était tout à fait imprévue.

VILLE EN RÉVOLTE

(Service de la Presse Associée)

Muncie, Indiana, 3.—Le gouverneur Hanly a lancé un ultimatum au comté de Delaware et à la ville de Muncie, leur déclarant, si les troubles ne cessent pas immédiatement dans la ville de Muncie, que ce soir 2000 hommes de troupes seraient rendus sur les lieux pour maintenir la paix.

ACHAT D'UN PIANO MASON & RISCH

(Service spécial)

M. P. Racine notre populaire agent d'assurance de Québec, vient de faire l'achat d'un magnifique piano de la célèbre manufacture Mason & Risch. Il fait réellement honneur à la maison C. Robitaille, qui seule a le privilège de vendre ces instruments pour tout le district de Québec.

C. ROBITAILLE,
320, rue St-Joseph, Québec.

Le Calendrier et Bulletin des Paroisses de la ville de Québec (1908)

Est en vente dans les sacristies paroissiales de Québec, au prix de 25 cts. Tout est à lire dans ces pages historiques et religieuses.

Les personnes hors de la ville le recevront par mail, après avoir envoyé 30 cts au R. P. A. N. Valiquet, O. M. I., St-Sauveur de Québec.

DECÈS

COTÉ. — A Notre-Dame de Québec, est décédé à l'âge de 17 ans et 4 mois, Mlle Marie-Anne Côté, fille bien-aimée de M. Omer Côté, cordonnier.

Les funérailles auront lieu samedi, le 4 courant, à 8 heures.
Le service funéraire partira de la maison mortuaire, No 1, rue Fremont, pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont, à 7 h. 40 heures.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Magnifique Cottage à louer pour la saison d'été

Le Cottage est entouré d'une large veranda, d'où on peut jouir d'un beau point de vue embrassant Québec et Lévis. Il est situé en face de l'église de l'Ange-Gardien et près de la gare. A louer à bon marché, meublé ou non meublé, livrable le 1er mai.
S'adresser à T. DION, 212, rue Colomb St-Sauveur, Québec.
43-2 f.

20 ANNÉES DE PROGRÈS

DE LA MAISON

Jos. Côté